Introduction **2**

1. Le contexte 3

1.1 Données macro-économiques 3
1.2 L'objectif de réduction des déficits publics et la contrainte pesant sur les collectivités locales 4
Evolution de la DGF perçue par Roannais Agglomération depuis 2012 5
1.3 Les principales mesures du projet de loi de finances 2016, autres que celles concernant les dotations 6
Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) : Une progression moindre que celle anticipée 6
Le Versement Transport (VT) : relèvement du seuil d'assujettissement 6
Un élargissement du Fonds de Compensation de la TVA - le FCTVA- aux dépenses d'entretien 6
L'élargissement des compensations fiscales soumises à minoration 6
La création d'un insuffisant fonds de soutien à l'investissement local 7
L'évolution des bases fiscales en 2016 7

2. La situation financière de Roannais Agglomération 8

2.1 Rétrospective 2013-2015 8
Les recettes fiscales 8
2015, une année de référence pour les dépenses de fonctionnement 10
Les équilibres des budgets annexes 11
Un endettement maîtrisé 12
Profil d'extinction de la dette existante 13
Les emprunts garantis 13
2.2 La prospective financière 14
Le volume des investissements sur la période 2015-2020 et 2020-2026 15
Evolution de l'encours de dette 2015-2026 15

3. Les orientations 2016 17

3.1 Le fonctionnement 2016 17
Prévision 2016 17
Les actions en fonctionnement 2016 : se recentrer sur nos compétences 18
3.2 Les projets en investissements 20

ANNEXES 23

Annexe 1 : Evolution des charges de personnels
Annexe 2 : Prospective financière des budgets annexes locations immobilières, équipements de tourisme et transports
Annexe 3 : Débat d'orientations budgétaires assainissement collectif et non collectif
Annexe 4 : Liste des programmes pluriannuels ouverts en 2015

Introduction

Ce débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget de Roannais Agglomération et d'échanger sur les pistes à disposition pour réaliser leurs projets.

Cette stratégie financière se déploie dans un contexte de contraintes inédites, la baisse des dotations de l'Etat et l'importance des dépenses incompressibles (contribution aux syndicats, SDIS, associations petite enfance, aides aux communes..), étant appelées à se poursuivre en 2016 et 2017. Cette perspective se double d'incertitudes tenant à la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), présentée dans le projet de loi de finances pour 2016.

1. Le contexte

1.1 Données macro-économiques

Le Fonds monétaire international (FMI) a révisé à la baisse le 19 janvier sa prévision pour la croissance française en 2016, avec une estimation légèrement inférieure à celle espérée par le gouvernement. Après avoir gagné 1,1 % en 2015, le produit intérieur brut (PIB) français devrait progresser de 1,3 % cette année, soit 0,2 point de moins que ce qui était prévu en octobre, selon les nouvelles projections mondiales du FMI.

Avec la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCE, l'activité bénéficierait de la reprise de la croissance dans la zone euro, qui atteindrait 1,5 % en 2015, 1,7 % en 2016 et 1,9 % en 2017.

Du fait de la baisse du prix du pétrole, l'inflation en France resterait très faible en 2015, à 0,1% en moyenne annuelle, avant de remonter jusqu'à 1,5 % en 2017. Dans la zone euro, l'inflation en moyenne annuelle serait aussi de 0,1% en 2015 et atteindrait 1,0% en 2016 et 1,6% en 2017.

Le déficit public devrait atteindre 3,3 % en 2016, avant de repasser sous le seuil de 3 % en 2017. Le haut Conseil des finances publiques qui considérait en octobre que l'objectif d'amélioration du solde structurel en 2015 devrait être atteint sous réserve de poursuivre une gestion stricte des dépenses, vient cependant de rappeler que le retour du déficit public sous les 3% d'ici 2017 est loin d'être acquis.
Conséquence de la reprise modérée de la croissance et de la baisse du déficit, la dette publique s'établirait à 96,5 % du PIB, avant de progressivement refluer. La dette publique à fin juin 2015 s'élève à 2 105 Mds€.

1.2 L'objectif de réduction des déficits publics et la contrainte pesant sur les collectivités locales

Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2016 reste marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et d'incertitudes majeures.

Le projet de loi de finances 2016 a été adopté le 29 décembre 2015. Comme cela était redouté, le Gouvernement a maintenu le plan triennal 2015/2016/2017 de 50 Md€ d'économies, dont 11 Md€ de baisse des dotations des collectivités locales, et ce, malgré la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus locaux et de leurs associations et le recul de l'investissement public local confirmé par la Cour des Comptes (-12.4 % en 2014 pour les communes et leurs groupements). **Rappelons aussi que malgré l'engagement de François Hollande de maintenir les dotations des collectivités au niveau de 2012, la baisse des dotations a démarré dès 2014 (la loi de finances 2014 avait déjà imposé une participation des collectivités à l'effort de réduction de la dépense publique de 1,5 Md€).**

Au global, la baisse cumulée des dotations de l'Etat au titre de la loi de finances 2014 et du programme de stabilité s'élèvera à 65 Md€ sur la période 2014-2020.

En M€

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Loi de finances 2014	**-1 500**	**-1 500**	**-1 500**	**-1 500**	**-1 500**	**-1 500**	**-1 500**	**-10 500**
Total programme de stabilité		**-3 667**	**-7 334**	**-11 001**	**-11 001**	**-11 001**	**-11 001**	**-55 005**
Programme de stabilité 2015		*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-22 002*
Programme de stabilité 2016			*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-18 335*
Programme de stabilité 2017				*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-3 667*	*-14 668*
Montant global	**-1 500**	**-5 167**	**-8 834**	**-12 501**	**-12 501**	**-12 501**	**-12 501**	**-65 505**

La contribution 2016 de chaque catégorie de collectivités ne serait pas modifiée, soit :

- 12% pour les régions,
- 31% pour les départements
- 56% pour le bloc communal, répartis à 70% pour les communes et 30% pour les EPCI.

Il convient de noter que le maintien de cette répartition sur le bloc communal conduit à ce que la baisse soit plus forte sur les budgets intercommunaux que sur les budgets communaux.

En outre, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est inscrite dans la Loi de Finances 2016 pour une mise en application reportée à 2017. Dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat, l'annonce de cette réforme est un élément de très grand risque et est au demeurant incompréhensible.

Ainsi au global, Roannais Agglomération a enregistré une baisse de sa DGF de 2 M€ entre 2012[1] et 2015, dont 1,6 M€ en 2015. Cette baisse se poursuivra en 2016 et 2017, suivant un rythme de l'ordre de 1,7M€ par an, comme illustré ci-dessous.

[1] DGF 2012 cumulée : Grand Roanne Agglomération, Communautés de communes Ouest Roannais, Côte Roannaise, Pays de Perreux et Pays de la Pacaudière
Le montant de la DGF à partir de 2013 tient compte de l'impact fusion 2013, des transferts de compétences et de la contribution au redressement des comptes publics.

Le montant de dotation pour 2016 est estimé à 13,8 M€.

Evolution de la DGF perçue par Roannais Agglomération depuis 2012[2]

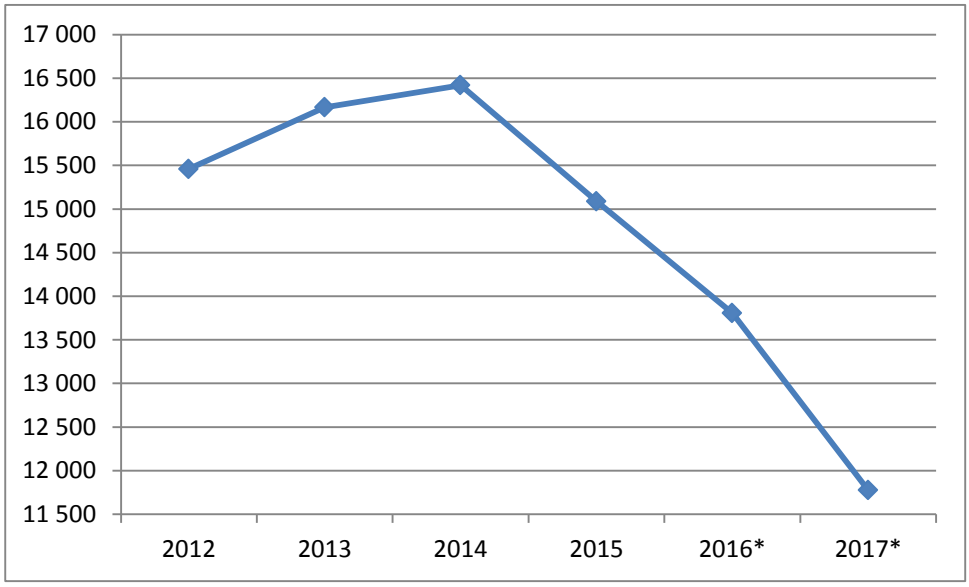

Cette trajectoire pourrait subir une inflexion supplémentaire à la baisse du fait de la réforme de la DGF prévue dans la loi finances 2016. L'impact pour Roannais Agglomération ne peut à ce stade être déterminé précisément, mais s'élèverait à plusieurs centaines de milliers d'euros dès la première année.

Cette baisse brutale de notre dotation d'Etat nous contraint à une prudence inédite en matière d'investissement.

[2] Pour l'année 2012 : cumul des dotations perçues par les 5 EPCI fusionnés au 1er janvier 2013

1.3 Les principales mesures du projet de loi de finances 2016, autres que celles concernant les dotations

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) : Une progression moindre que celle anticipée

Le FPIC aurait dû passer de 780 M€ à 1 150 M€ en 2016 pour atteindre l'objectif des 2% des recettes fiscales du bloc communal. Or, le montant du FPIC en 2016 sera égal à 1 Md€. L'objectif de 2 % est donc repoussé d'un an, soit pour le 1er janvier 2017.
Roannais Agglomération a perçu 819 K€ en 2015.

Le Versement Transport (VT) : relèvement du seuil d'assujettissement

Le plan Macron de juin 2015 avait posé le relèvement du seuil d'assujettissement au versement transport de 9 à 11 salariés. Cette disposition figure dans la loi de finances et pour pallier cette perte de recettes, l'Etat s'est engagé à verser aux autorités organisatrices de la mobilité, une compensation intégrale, c'est-à-dire « égale à la différence entre le produit du versement transport effectivement perçu et celui qui aurait été perçu si le seuil n'avait pas été relevé » mais le décret précisant les modalités de la compensation (méthode de calcul, évaluation, adaptations à envisager) n'est pas encore paru.
La perte occasionnée pour les autorités organisatrices de la mobilité serait donc compensée par un nouveau prélèvement sur recettes de l'Etat évalué à 78,75 millions d'euros en 2016.

Rappelons que le VT est indispensable au financement du transport public dans la mesure où il s'agit de la principale recette du budget annexe des transports de Roannais Agglomération. Il s'est élevé sur notre territoire à 4,7 M€ en 2015. Une augmentation du taux a été votée par le Conseil Communautaire : de 0,80% à 0,90% à compter du 1er janvier 2016.
Par ailleurs, les entreprises, relevant du seuil cité ci-dessus, situées sur les 34 communes intégrées dans le périmètre des transports au 1er janvier 2013 devront, pour la première fois, s'acquitter du VT, le taux sera de 0,45% en 2016 puis de 0,90% en 2017.
Du fait de ces mesures, la recette de VT est prévue à la hausse en 2016 et 2017.

Un élargissement du Fonds de Compensation de la TVA - le FCTVA- aux dépenses d'entretien

Le bénéfice du FCTVA est élargi à compter du 1er janvier 2016 aux dépenses d'entretiens des bâtiments et de la voirie. A noter que la loi de programmation des lois finances publiques de 2014 à 2019 ayant intégré le FCTVA dans l'assiette des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, l'impact budgétaire de cette progression du FCTVA se traduira par une baisse des compensations ajustées.
Néanmoins, l'impact positif de cet élargissement est à relativiser et ne représentera qu'une faible marge de manœuvre (recettes estimée à 40 K€ en 2016).

L'élargissement des compensations fiscales soumises à minoration

Chaque année les compensations fiscales accordées par l'Etat aux collectivités sont minorées.
En 2016, deux compensations font leur entrée dans le périmètre de ces variables d'ajustement : celles relatives à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et à l'exonération de cotisation économique territoriale pour les créations et extensions d'établissements dans les quartiers prioritaires de la ville.

La création d'un insuffisant fonds de soutien à l'investissement local

Destiné aux communes et à leurs groupements à fiscalité propre, ce fonds est divisé en deux enveloppes :

- une enveloppe de 500 M€ consacrée au financement de grandes priorités d'investissement (projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles) ;
- une autre enveloppe de 500 M€, dont 200 M€ correspondants à la reconduction des crédits existants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) accordés en 2015, et 300 M€ mobilisés pour accompagner le développement des villes et des villages de moins de 50 000 habitants.

Le comité des finances locales a fait part de ses doutes en indiquant que « pour pouvoir prétendre à des subventions d'investissement, encore fallait-il pouvoir continuer à investir ».

L'évolution des bases fiscales en 2016

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale).
C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances.
Depuis 2012, ces évolutions ont été les suivantes :

Evolution des bases en %	2012	2013	2014	2015	2016
Variation nominale	1,80	1,80	0,90	0,90	1.00

2. La situation financière de Roannais Agglomération

2.1 Rétrospective 2013-2015

En 2014 et 2015, certains budgets annexes ont été intégrés dans le budget général, il en est ainsi par exemple des deux budgets annexes de redevances des ordures ménagères. Les postes de dépenses et recettes ont donc aussi évolués en fonction de ces modifications (fiscalité TEOM par exemple). En outre, il convient de préciser qu'en 2015, une hausse sensible des recettes exceptionnelles bénéficiera à l'épargne disponible (subventions 2014 perçues en 2015 et non rattachées sur l'exercice 2014 et rôles supplémentaires d'impôts locaux).

BUDGET GENERAL M€	2 013	2 014	***Estimation 2 015***
Produits de la fiscalité*	44.0	46.0	*48.6*
Concours de l'Etat et subventions reçues	22.3	21.2	*21.8*
Produits des services	4.1	4.4	*4.9*
Autres produits	0.0	0.0	*0.0*
Produits de gestion courante	**70.3**	**71.8**	***75.4***
Charges à caractère général	10.5	11.4	*11.7*
Charges de personnels (bruts)	12.7	13.6	*13.8*
Subventions et contributions	14.5	18.3	*17.2*
AC et fonds de péréquation	23 .8	23.0	*23.2*
Charges de gestion courante	**61.6**	**66.4**	***65.9***
Excédent brut de fonctionnement	**8.8**	**5.4**	***9.5***

**avec rôles supplémentaires*

Les recettes fiscales

Avec des taux de fiscalité soient restés stables depuis 2013, les recettes fiscales sont en progression. Cela tient aux variations nominale (+0,9 %) et physique des bases.

En 2014, il avait été constaté une hausse de près de 5 % de la cotisation économique territoriale (CFE et CVAE). Les produits de CVAE sont volatiles et difficiles à estimer.

La TEOM est depuis le 1er janvier 2015 appliqué sur l'ensemble du territoire (il n'y a plus de redevances OM sur les communes des anciennes communautés de communes de Perreux de la Pacaudière). Deux taux ont été votés par le Conseil Communautaire le 6 octobre 2014 en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu (8,65 % sur la première zone constituée des communes de Roanne, Riorges, Commelle-Vernay, Mably, Le Coteau et Villerest et 7 % sur la deuxième zone constituée des 34 autres communes).

Les produits de fiscalité indirecte ont augmenté du fait que l'EPCI est devenu bénéficiaire du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 0,6 M€ en 2014 et 2015.

Il convient enfin de noter le poids important des rôles supplémentaires en 2015 dans le produit global des ressources fiscales (recettes non récurrentes).

En M€	2013	2014	2015	*Evolution 2015/2014*
Taxe d'habitation, taxes foncières	17,0	17,3	18,0	3,9%
TEOM	9,0	9,1	9,9	8,8%
Cotisation foncière des entreprises	10,5	10,9	11,2	2,9%
CVAE	5,4	5,7	5,6	-1,8%
TASCOM	1,3	1,2	1,5	25,0%
IFER	0,4	0,4	0,4	0,0%
FPIC	0,0	0,6	0,8	33,3%
Autres fiscalité indirecte (Taxe de séjour, AC reçues)	0,2	0,3	0,6	100,0%
Rôles supplémentaires, complémentaires	0,2	0,5	0,6	10,9%
	44,0	46,1	48,6	5,5%

Le versement transport est une recette affectée au budget annexe des transports. Le montant perçu en 2015 est de 4,7 M€ (en hausse de 1,5 % par rapport à 2014).

Depuis 2013, effet positif de la fusion, l'ensemble intercommunal (les 40 Communes + Roannais Agglomération) bénéficie du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC). En 2015, le FPIC reçu s'élève à 2,1 M€ sur le territoire : 1,3 M€ pour les communes et 0,8 M€ pour l'EPCI.

COMMUNES	FPIC 2014	FPIC 2015 (montant net)	Evolution 2015/2014
AMBIERLE	26 440	34 882	32%
ARCON	1 696	2 188	29%
CHANGY	8 316	11 156	34%
COMBRE	6 901	8 962	30%
COMMELLE-VERNAY	29 664	38 005	28%
LE COTEAU	64 678	81 609	26%
COUTOUVRE	15 605	18 874	21%
LE CROZET	4 782	6 436	35%
LENTIGNY	19 914	26 835	35%
MABLY	62 222	78 524	26%
MONTAGNY	14 926	18 483	24%
NOAILLY	11 783	15 827	34%
LES NOES	3 197	4 285	34%
NOTRE DAME DE BOISSET	7 282	9 448	30%
OUCHES	13 435	17 495	30%
LA PACAUDIERE	12 572	16 616	32%
PARIGNY	6 434	8 101	26%

COMMUNES	FPIC 2014	FPIC 2015 (montant net)	Evolution 2015/2014
PERREUX	27 455	36 560	33%
POUILLY LES NONAINS	22 911	30 484	33%
RENAISON	29 660	39 567	33%
RIORGES	102 099	129 132	26%
ROANNE	293 603	362 360	23%
SAIL LES BAINS	2 487	3 207	29%
ST ALBAN LES EAUX	5 789	6 947	20%
ST ANDRE D'APCHON	25 681	34 223	33%
ST BONNET DES QUARTS	6 940	8 906	28%
ST FORGEUX LESPINASSE	8 129	11 370	40%
ST GERMAIN LESPINASSE	15 908	21 424	35%
ST HAON LE CHATEL	9 556	12 910	35%
ST HAON LE VIEUX	14 065	19 132	36%
ST JEAN-ST MAURICE	15 121	20 175	33%
ST LEGER SUR ROANNE	15 627	20 164	29%
ST MARTIN D'ESTREAUX	9 889	12 808	30%
ST RIRAND	2 982	3 545	19%
ST ROMAIN LA MOTTE	21 781	27 559	27%
ST VINCENT DE BOISSET	9 569	11 240	17%
URBISE	1 819	2 427	33%
VILLEMONTAIS	13 731	18 349	34%
VILLEREST	54 565	70 525	29%
VIVANS	3 076	4 054	32%
	1 022 290	**1 304 794**	**28%**

EPCI	630 371	818 894	30%
TOTAL	**1 652 661**	**2 123 688**	**29%**

2015, une année de référence pour les dépenses de fonctionnement

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le virage de sobriété amorcé avec le budget 2015 semble permettre de constater une maîtrise de leur évolution qu'il faudra poursuivre. Toutefois, les variations constatées sont à corréler, poste par poste, à l'exercice de compétences en évolution depuis 2013 et aussi par de nouvelles mutualisations portées dans les postes de charges par l'EPCI, mais donnant lieu à recettes par ailleurs.

Enfin, il faut aussi tenir compte de la rigidité de certaines des dépenses telles que la contribution au SDIS (4,3 M€), les reversements aux communes et à l'Etat (23,2 M€ soit 35 % des dépenses courantes)…

Il convient de noter aussi que les participations aux budgets annexes sont en baisse car elles ont été ajustées à 2.7 M€ pour équilibrer la section d'exploitation en tenant compte des résultats reportés en 2014 (3,2 M€ versés en 2014).

Les équilibres des budgets annexes

Notons qu'en 2015, la communauté d'agglomération comportait encore sept budgets annexes (contre douze en 2014) :

- Le budget des transports (hors crédits transports scolaires qui sont dans le budget général).
- Le budget des équipements de tourisme et de loisirs qui regroupe l'aéroport et le train touristique du Belvédère.
- Le budget des locations immobilières (les ateliers partagés de Changy et de St Germain Lespinasse, à Riorges le BIM2, au Coteau le bâtiment de construction soudée du Coteau, à Roanne le Numériparc et le data center, Mécalog, bâtiment Thomas 2, Transcom, à Villerest le bâtiment tri d'Emma et le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale, à la Pacaudière le bâtiment think'ax, à St Jean St Maurice les locaux de la Cure : pépinière métiers d'art).
- Deux budgets d'aménagements de zones d'activité économique (un budget spécifique pour la ZAC Marclet et un budget pour les autres zones d'activités : lots artisanaux Villette sur la commune de Riorges, site Nexter à Roanne, zone demi-lieue Nord située sur la commune de Mably, lotissement sur la zone du Marclet située sur la commune de Riorges, extension de la Zone Varinard située sur la commune de Montagny, ZAC Demi-Lieue / Villette à Mably et Riorges, zone d'activités les Royaux à Lentigny, zone d'activités de la Grange Vignat à Renaison, zone d'activités du Temple à St Romain La Motte, zone d'activités des Oddins à St Germain Lespinasse, zone commerciale de la Pacaudière).
- Deux budgets annexes assainissement collectif et non collectif.

Deux budgets s'équilibrent avec une participation du budget général : les budgets des transports et des équipements de tourisme.
La participation évoluera en fonction des besoins de financement des investissements (via les remboursements d'annuités des emprunts nécessaires).

Le budget locations immobilières à vocation à s'équilibrer par les loyers et refacturation de charges des locataires. Des besoins ponctuels en fonction des travaux ou des ventes réalisées peuvent nécessiter une participation du budget général (aucune subvention d'équilibre n'a été versée en 2014, la subvention d'équilibre 2015 serait de 0,1 M€).

Le budget d'aménagement de zones est un budget géré en stocks car les terrains aménagés ont vocation à être vendus. Le financement de ce budget est réalisé soit par des avances de trésorerie du budget général (en cas de ventes prévues) soit par des emprunts.
En 2015, le budget général a apporté une avance de trésorerie de 1,5 M€.

Les budgets assainissement concernent des services publics industriels et commerciaux qui doivent s'équilibrer par des recettes propres (redevances assainissement ou facturation de prestations de services).

Un endettement maîtrisé

L'encours de dette au 31 décembre 2015 de l'ensemble des budgets : 118 emprunts et 4 contrats revolving répartis auprès de 14 établissements prêteurs.
La Communauté d'agglomération n'a aucun emprunt risqué.

Eléments de synthèse	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Variation
Dette globale	34,3 M€	32,7 M€	↓
Taux moyen	2,97 %	2,73 %	↓
Durée résiduelle moyenne	9,9 ans	11,2 ans	↗
Durée de vie moyenne	**5,5 ans**	**6,1 ans**	↗

Budget	CRD	Taux Moyen
Budget général	18,2 M€	**2,91 %**
Budget assainissement collectif	7,8 M€	**2,88 %**
Budget Locations immobilières	3,5 M€	**2,14 %**
Budget des transports	1,6 M€	**1,84 %**
Budget Aménagement de zones	1,1 M€	**2,23 %**
Budget des équipements touristiques	0.5 M€	**2,27 %**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	23,4 M€	71,35 %	**3,36 %**
Variable	6,5 M€	19,92 %	**0,50 %**
Livret A	1,6 M€	4,87 %	**1,71 %**
Barrière	1,3M€	3,86 %	**3,95 %**
	32.7 M€	**100,00 %**	**2,73**

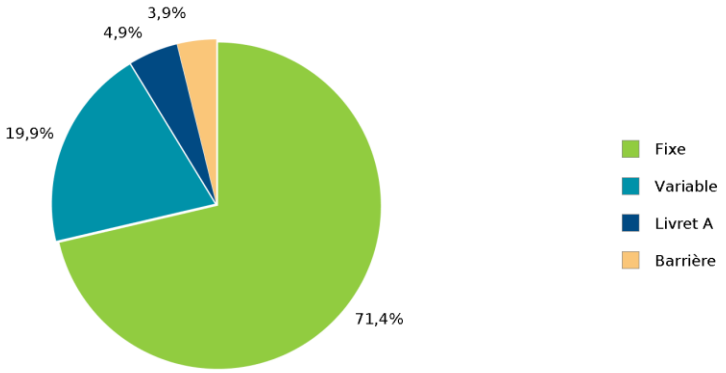

Profil d'extinction de la dette existante

Hors emprunts assainissement, encours au 31/12/2015 : 24,9 M€

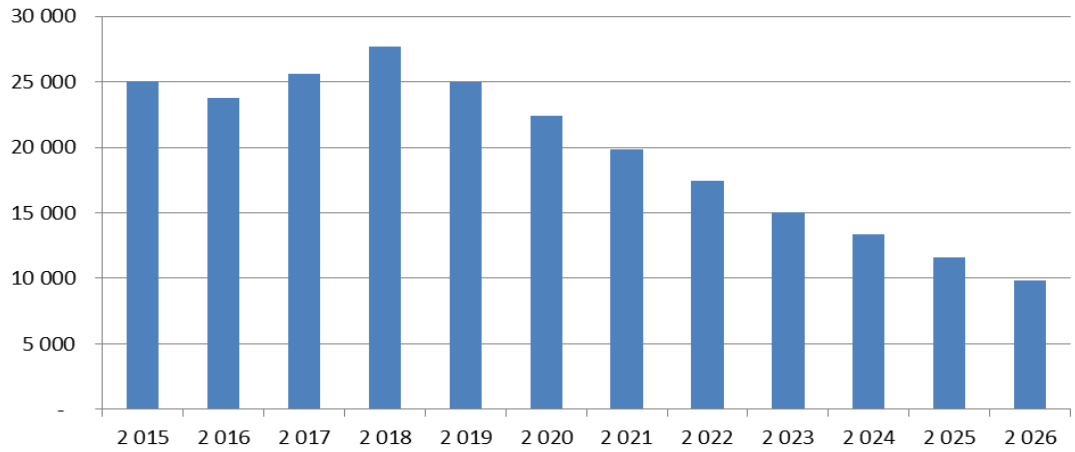

Pour financer les investissements inscrits aux budgets 2015, le recours à l'emprunt a été moins élevé que prévu.
Néanmoins, plusieurs lignes d'emprunts ont été contractés pour un total de 14,1 M€ avec des versements immédiats et d'autres différés (phases de mobilisation allant jusqu'à 2 ans).
Le montant de l'emprunt mobilisé en 2015 est de 3,5 M€ : 1,8 M€ sur le budget général pour le très haut débit, 0,7 M€ sur le budget annexe des transports, 0,2 M€ pour la locomotive du train et 0,8 M€ pour les travaux de la pépinière des métiers d'arts.
Par ailleurs, pour profiter des opportunités de marchés, 2,2 M€ ont été remboursés par anticipation sans refinancement. Ainsi, le montant de capital remboursé en 2015 s'est élevé à 4,7 M€.

Les emprunts garantis

Bénéficiaires	**Montant de l'encours au 31/12/2015**
SEDL - Construction bâtiment DIRICKS	Non significatif (fin du contrat)
SEMPAT – Plateforme solidaire	1,3 M€
EHPAD maison de retraite et logements sociaux « les gens d'ici » St Alban les Eaux	2,1 M€[3]
SEMAR – extension et modernisation de l'abattoir	0 M€[4] *(mobilisation en cours)*

[3] Garanties d'emprunts contractées par les communautés de communes de l'Ouest Roannais et la Côte Roannaise avant la fusion
[4] Emprunts garantis à 50% d'un montant global de 2 500 K€

2.2 La prospective financière

A la demande de l'exécutif, une prospective financière a été réalisée par le cabinet EXCO FIDOGEST afin, compte tenu du contexte financier et de la complexité de la structure du budget de Roannais Agglomération, de préciser le volume d'investissements réalisables sur les périodes 2016-2020 et 2021-2026.
Ce travail a été réalisé à périmètre territorial constant et à compétences constantes et ne tient pas compte de la réforme de la DGF inscrite dans le PLF 2016 et applicable en 2017.

Cette analyse a été conduite avec une réduction indispensable de charges de 500 K€ par an à partir de 2017.

Il en ressort :

Evolution des dotations de l'Etat avec et sans baisse (2014-2017) :

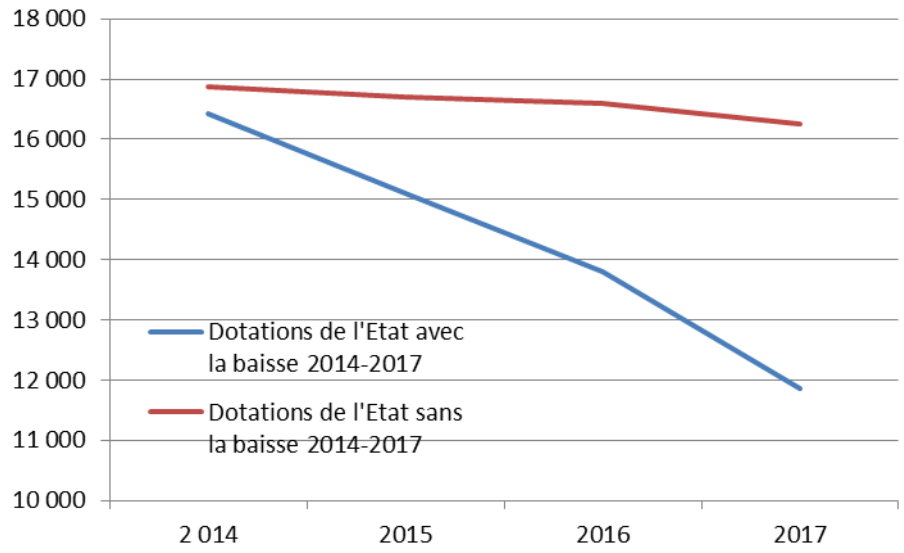

Evolution épargne de gestion (2015-2026)

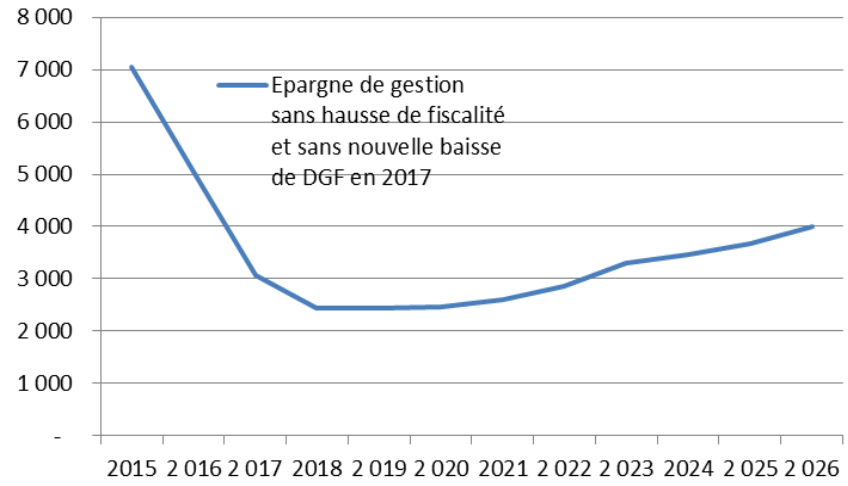

2/ Le volume des investissements sur la période 2015-2020 et 2020-2026

Compte tenu de la baisse importante des dotations de l'Etat qui impacte significativement et très négativement l'épargne de gestion, il n'est pas illégitime de s'interroger sur le levier de la fiscalité comme l'ont déjà fait de nombreuses collectivités et intercommunalités et ce quelle que soit la tendance politique.
Aussi une hypothèse d'augmentation de 15% de la fiscalité a été travaillée.

Il ressort de la prospective que l'évolution de l'autofinancement dégagé permettrait une capacité d'investissement comme indiqué dans le tableau suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2021-2026	total
Avec hausse de fiscalité	**98**	**62**	**160**
budget général (TTC)	66	55	121
budget annexes	32	7	39
Sans hausse de fiscalité	**84**	**42**	**126**
budget général (TTC)	52	35	87
budget annexes	32	7	39

Budgets annexes hors ceux de l'assainissement

Voir ANNEXE N°4 pour la liste de programmes pluriannuels

3/ Evolution de l'encours de dette 2015-2026

→ Avec 98 M€ d'investissement d'ici 2020, le capital restant dû serait de 690 €/habitant en 2020, contre 250 €/hab. auparavant.

	2014	2021	2026
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12	**26**	**69**	**71**
budget général (TTC)	20	49	63
budget annexes	5	20	8

Budgets annexes hors ceux de l'assainissement

Profil d'extinction de la dette avec 160 M€ d'investissements (2015-2026)

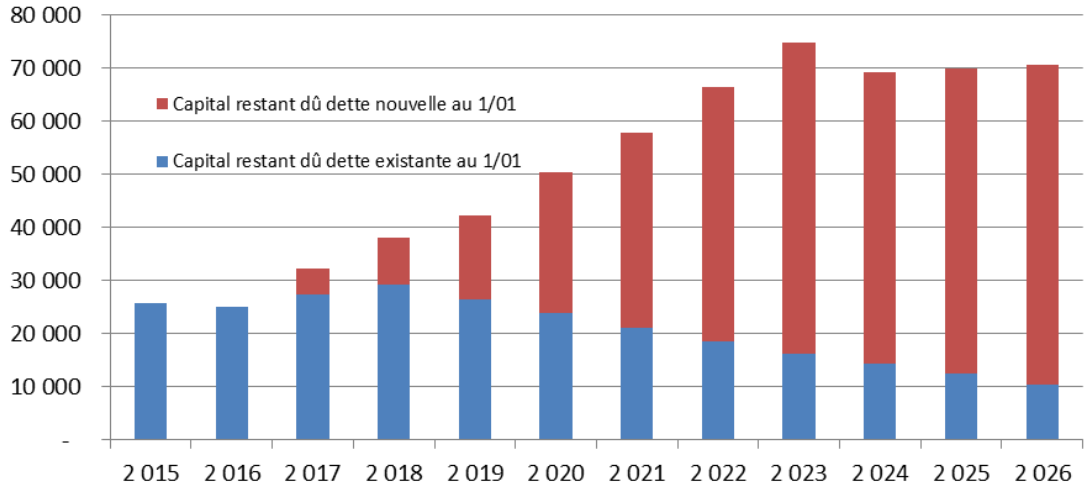

→ Avec 84 M€ d'investissement, le capital restant dû serait de 420 €/habitant en 2020.

	2015	2020	2026
CAPITAL RESTANT DU AU 1/01	**26**	**42**	**43**
budget général	21	22	35
budgets annexes	5	20	8

Budgets annexes hors ceux de l'assainissement

Profil d'extinction de la dette avec 126 M€ d'investissements (2015-2026)

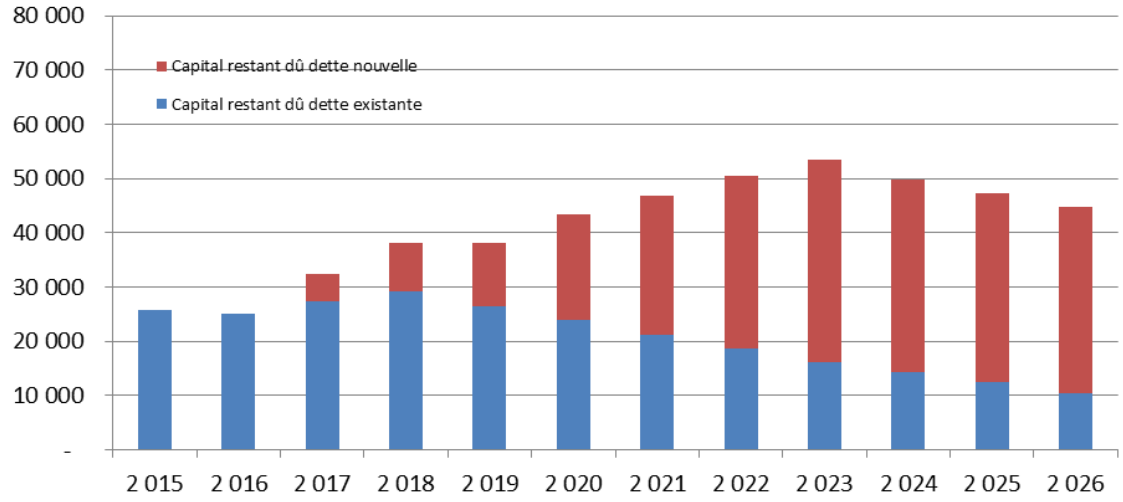

NB : La dette pour les Communautés d'agglomération en France métropolitaine fin 2013 était de 397 €/habitant[5].

[5] Source : les collectivités locales en chiffre 2015 – direction générale des collectivités locales

3. Les orientations 2016

Dans un contexte financier délicat pour les habitants de notre territoire, l'évolution des taux de la fiscalité, les modifications de nos territoires (fusion des communautés, transfert de compétences...) interrogent. Il est donc proposé de poursuivre les efforts en 2016 d'optimisation dans le fonctionnement des services communautaires et de meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif reste de conserver un niveau acceptable d'épargne propice à la mise en œuvre des investissements stratégiques de notre territoire (priorité à l'économie et à l'attractivité du territoire).

2 hypothèses :

- poursuivre l'investissement : hausse de la dette et de la fiscalité,
- gérer en bon père de famille : pas de hausse de fiscalité, investissements limités, fonctionnement maîtrisé

3.1 Le fonctionnement 2016

Prévision 2016

BUDGET GENERAL _ M€	Budget primitif 2015	*Prévision 2016 Sans hausse de fiscalité*	*Prévision 2016 Avec hausse de fiscalité*
Produits de la fiscalité	46,3	*48,3*	*50,9*
Concours de l'Etat et subventions reçues	20,8	*19,9 à 20*	*19,9 à 20*
Produits des services	4,7	*4,6 à 4,8*	*4,6 à 4,8*
Produits de gestion courante	**71,8**	***72,8 à 73.1***	***75,4 à 75,7***
Charges à caractère général	11,8	*11,7 à 11,9*	*11,7 à 11,9*
Charges de personnels	13,8	*13,8 à 13,9*	*13,8 à 13,9*
Subventions et contributions	17,8	*18 à 18,2*	*18 à 18,2*
AC et fonds de péréquation	23,4	*23,4*	*23,4*
Charges de gestion courante	**66,8**	***66,9 à 67,4***	***66,9 à 67,4***
Excédent brut de fonctionnement	**5,0**	***5,5***	***8,1***
Résultat exceptionnel (solde)		0,0	0,0
Charges financières	0,7	0,7	0,7
Remboursement capital dette	1,7	1,9	1,9
Epargne nette	**2,6**	***2,9***	***5,5***

Les prévisions de recettes fiscales en 2016 à taux constants et avec 15% de fiscalité

M€	Prév. 2016 A taux constants	*Evolution taux constant par rapport au réalisé 2015 (%)*	*Prévision avec 15 % fiscalité*
Taxe d'habitation, taxes foncières	18,2	1,1%	20,8
TEOM	10,0	1,0%	10,0
Cotisation foncière des entreprises	11,4	1,8%	11,4
CVAE	5,5	-1,8%	5,5
TASCOM	1,5	0,0%	1,5
IFER	0,4	0,0%	0,4
FPIC	1,0	25,0%	1,0
Autres fiscalité indirecte (Taxe de séjour, AC reçues)	0,3	-50,0%	0,3
	48,3	-0,6%	50,9

Les actions en fonctionnement 2016 : se recentrer sur nos compétences

La priorité est de poursuivre les économies commencées en 2015 de nos charges de fonctionnement pour les porter à 500 K€/an.

Favoriser le développement économique

- De nouveaux moyens en matière de prospection,
- Le développement des politiques d'aide à l'emploi (aide aux entreprises : 50 K€),
- Audit sur les transmissions et reprises d'entreprise (20K€),
- Développement du dispositif d'actions locales d'accompagnement d'insertion professionnelle, mission locale … plus de 350 K€,
- Soutien via le fonds communautaire à l'innovation (50 K€),
- Soutien aux politiques de filières (pôle agroalimentaire et filière bois : 20 K€), favoriser l'agriculture de proximité (développement de la pépinière de maraîchage, fête du charolais, programme d'actions PAEN dans l'ouest Roannais … 150 K€),
- Participation à l'ADEL, Roanne Territoire, contribution au site de proximité : au total près de 150 K€,
- Outil de développement économique et touristique du territoire avec ses 23 000 mouvements annuels[6], l'aéroport accueillera le traditionnel Meeting aérien cette année (participation prévisionnelle de 20 K€).

[6] Chiffrage 2014

❖ **Développer l'enseignement supérieur**

- développer l'offre de formation via des aides financières et de mise en réseau (ITECH, POLYTECH, Université, … : plus de 500 K€ de dépenses de fonctionnement prévues).

❖ **Promouvoir l'image du roannais**

- Dans le secteur du tourisme, c'est 850 K€ de programmés pour le développement du tourisme : subventions office du tourisme (448 K€) et roannais tourisme …, entretien et le développement des secteurs de la plage et de Champlong à Villerest, du golf et du parc résidentiel de loisirs (PRL) aux Noés, des itinéraires de randonnées des aires de camping-car).

❖ **Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants**

- Roannais Agglomération a démarré le PLH 2016-2021 pour les 40 communes avec l'aboutissement en 2015 de la maquette financière multi partenariale du PLH.
  La partie ingénierie, notamment sur le projet de réhabilitation du parc privé avec des études sur la vacance structurelle (plus de 3 ans) et sur l'indignité du parc privé ainsi que le dispositif du Programme d'Intérêt Général seront prévus dans le budget 2016 pour une enveloppe de 450 K€.

- Poursuivre et optimiser les performances de la collecte et du traitement des déchets ménagers (mise en place de nouveaux contrats de collecte des déchets avec des marchés par flux plutôt que par secteurs géographiques, études sur l'organisation et les mises aux normes des déchèteries, sur l'optimisation des collectes – et notamment sur celles des cartons et collecte des encombrants… Le service déchets ménagers, c'est plus de 10 000 K€ dépensés en collecte et traitement des ordures ménagères, via les salaires, les contrats de prestations de services, d'entretien, le carburant….

- Conduite du programme Bord de Loire avec la prolongation d'un an pour le programme existant (fin en 2016) et le démarrage de nouvelles actions (programme financés sur 5 ans) : 166 K€.

- Valoriser le patrimoine naturel avec Natura 2000 financé à 100% (engagement sur 3 ans)

- Le développement d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire, avec une enveloppe financière de 400 K€ environ, Roannais Agglomération envisage en 2016 plusieurs manifestations (la Cure, le festival jeune et le festival humour) et le soutien aux projets culturels du territoire.

- Intégration de la compétence enseignement artistique au 1er septembre 2016 pour développer la mise en réseau des structures existantes permettant l'offre complète à l'échelle du territoire priorisée sur un public jeune et l'accès à tous par une politique tarifaire adaptée.

❖ **Renforcer les solidarités**

L'audit social conduit en 2015 a mis en avant les difficultés existantes d'accès aux droits, la nécessité de clarifier les responsabilités entre les CCAS ; le département et la CAF en matière d'accompagnement social dans une logique de parcours de l'usager.

Cela a permis de retenir des thématiques très importantes pour notre territoire dont la mise en œuvre commencera dès 2016, 6 de ces thématiques seront pilotées par Roannais Agglomération :

- Organisation de permanences mutualisées (faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement social des personnes les plus fragiles),

- Mise en œuvre d'une instance d'échanges sur des actions collectives entre acteurs de l'action sociale,

- Aide alimentaire : coordination pour des nouvelles modalités d'approvisionnement et d'harmonisation des conditions d'accès,

- Accueil du jeune enfant : procédure d'inscription et d'attribution unique pour simplifier le parcours des familles, avec guichet unique pour les porteurs de projets,

- Coordination autour du maintien à domicile,

- Pilotage de la politique enfance jeunesse : projet éducatif pour 0-25 ans au niveau du territoire,

Garantir par des conventionnements pluriannuels avec les associations du territoire et la CAF l'accès des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse auprès des familles (plus de 1 900 K€ de subventions versées) et le bon développement des RAM.

Poursuite des soutiens en matière de santé, de précarité, de prévention de la délinquance.

3.2 Les projets en investissements

Le projet de mandat avait défini clairement des secteurs prioritaires :

- Favoriser l'implantation et le développement des entreprises : offre foncière et immobilière adaptée, soutien à l'innovation et aux politiques de filières.
- développer l'enseignement supérieur et la recherche par l'accueil de nouvelles formations répondant à la demande des entreprises.
- Développer la qualité du cadre de vie des habitants du territoire, notamment en matière de solidarité et d'accès aux soins.
- Optimiser les performances de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Ces priorités restent, mais dans le contexte budgétaire évoqué auparavant, les actions listées prévues vont devoir être encore plus sélectives et des actions ou des crédits d'interventions reportés. Même en réduisant nos charges de fonctionnement, il n'est pas possible de tout financer les investissements envisagés sur ce mandat compte tenu des

incertitudes existantes encore sur nos dotations et les réformes territoriales en cours influant sur la composition de notre assemblée.

❖ **Le développement économique :**

Avec les investissements lancés dès 2015, le développement économique restera une priorité en 2016 :

→ Aménagement du site NEXTER (1,4M€ en 2016, programme de 7M€ au global) ;

→ Construction du bâtiment économique pour l'entreprise CVS (1,4M€) ;

→ L'acquisition de la plateforme solidaire auprès de la SEMPAT (3,6M€) ;

→ Les travaux sur la plateforme de l'aéroport pour renforcer son attractivité : création d'un nouveau taxiway (0,5M€) ;

→ L'aménagement des lots artisanaux à Villette (0,3M€) ;

→ Aménagement du rond-point du CD8 à Saint Alban les Eaux : amélioration de la sortie de la société EMSA avec un versement de 0,425 M€ au Conseil départemental.

→ Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur (plus de 2 600 étudiants post-bac) environ 0,9M€ seront inscrits en 2016 : acquisition et étude aménagement bâtiment avenue de Paris (0,4M€), subventions d'investissement versées (extension de l'institut de formation en soin infirmier IFSI : versement de 0,2M€ en 2015 et 0,4M€ en 2016).

→ Agriculture : installation de deux jeunes agriculteurs à la Ferme des Millets à Ouches (lieu – test agricole) (dans le cadre d'une volonté politique de favoriser l'implantation en Roannais d'une quinzaine d'agriculteurs bio d'ici 15 ans).

❖ **L'attractivité du Territoire :**

Dans le budget 2016, les opérations suivantes représentent plus d'un tiers des crédits d'investissements :

→ Programme local de l'habitat : 1,5 M€ (10 M€ prévisionnels sur le mandat).

→ Développement numérique avec le déploiement du très haut débit (THD) : 3,7 M€ en 2016 (rappel montant global de 9,5M€).

❖ **Cadre de vie des habitants du territoire :**

→ Lutte contre la désertification médicale avec un soutien fort aux projets de Maison de Santé suivant une programmation à établir sur notre territoire, un crédit de 0,2 M€ sera inscrit dans le budget 2016.

→ Favoriser l'accès aux transports en commun : le nouveau système billettique sans contact OURA sera opérationnel au 2ème semestre (0,6M€ en 2016) et engagement du programme de mise en accessibilité des arrêts de bus (0,3M€ sur 2016).

→ Lancement de l'opération de réhabilitation-construction du gymnase de La Pacaudière (estimation de 2,5M€).

→ Réalisation de l'espace d'accueil des Grands Murcins et démarrage des travaux de construction de la salle du parc résidentiel de loisirs aux Noés.

→ TEPOS-TEPCV : des actions soutenues par l'Etat au titre de la croissance verte. Portage des pré-études d'ingénierie de l'éolien sur notre territoire.

❖ **Traitement des déchets :**

Après plusieurs années de statut quo sur le traitement des déchets (enfouissement), plusieurs collectivités ont décidé d'unir leur expertise et leurs attentes pour porter un projet complet et durable de traitement des déchets ménagers (à savoir : Roannais Agglomération, SEEDR et RE).

La mise en place d'un méthaniseur en liaison avec un travail en amont sur la collecte et le tri des déchets et une réflexion sur les déchets non traités par le méthaniseur va se faire par un travail mutualisé de nos moyens techniques de ces trois structures.

❖ **Centres nautiques :**

L'état des lieux des bassins nautiques existants impose des choix sur leur avenir et des investissements incontournables à court terme. Ces décisions doivent tenir compte de nos réelles capacités d'investissements compte-tenu d'un contexte financier très incertain et de la nécessité de réduire les charges de fonctionnement sur ces équipements tout en proposant des services de qualité aux différentes catégories d'usagers de ceux-ci.

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution des charges de personnels

Annexe 2 : Prospective financière des budgets annexes locations immobilières, équipements de tourisme et transports

Annexe 3 : Débat d'orientations budgétaires assainissement collectif et non collectif

Annexe 4 : Liste des programmes pluriannuels ouverts en 2015

Annexe 5 : Rapport annuel sur le développement durable

ANNEXE 1

Evolution des charges de personnels

Des dépenses de personnel contenues :

Les charges de personnel (13,8 M€ en 2015 sur le chapitre 012) constituent un poste de dépenses important représentant 36 % des dépenses de fonctionnement.
Leur maitrise constitue donc un enjeu dans un contexte financier contraint.

Sur la période 2008-2015, elles ont connu des augmentations liées majoritairement à des changements organisationnels :

- reprise d'activités en régie en 2009 (communication et maintenance en conditions opérationnelles des systèmes d'information), transfert halle Vacheresse,
- transferts de compétences (équipements sportifs d'intérêt communautaire, petite enfance en 2011),
- mise en place du service commun des systèmes d'informations (2010 et 2011),
- fusion (2013),
- ou encore mutualisation des services communication, cabinet et ADS en 2014 et 2015, SYEPAR en 2014.

L'ensemble de ces mouvements se traduit par l'arrivée de 129 agents.

Le tableau suivant permet de suivre ces évolutions annuelles d'effectifs :

Données au 31/12	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif sur postes permanents pourvus (nb d'agents) sur budget général	134	138	153	164	222	239	287	279	285
Les arrivées (nb d'agents)		11	19	17	65	24	52	17	16
Les départs (nb d'agents)		7	4	6	7	7	4	25	10
Différence effectif entre deux années (nb d'agents)		4	15	11	58	17	48	-8	6
Hors variations de compétences, mutualisations et fusion (nb d'agents)								-16	-5

Sans ces évènements, la progression du personnel de la communauté d'agglomération aurait augmenté de manière beaucoup plus limitée durant cette période (18 postes), s'expliquant notamment par le déploiement de certaines compétences (développement économique : filières, PLIE, environnement et développement durable, habitat, déchets ménagers, aménagement numérique, espace numérique, évolution territoriale et mission mutualisation…).
Nous pouvons par ailleurs constater que sans modification de compétences ou sans mutualisations, Roannais Agglomération aurait réduit son personnel de 16 postes en 2014 et de 5 en 2015. Un départ sur 2 seulement a été compensé.

Traduction budgétaire des variations d'effectifs :

L'évolution entre le réalisé 2015 et le prévisionnel 2016 est la conséquence :

- d'estimation prudente des recettes (notamment des remboursements de maladie). Globalement, c'est une recette de 2,1 M€ en 2015 et proche de 2,2 M€ en 2016 qui vient diminuer le chapitre 012 dépenses de personnels,
- des évolutions règlementaires,
- des effets reports,
- des recrutements sur les secteurs prioritaires (développement durable, DSI).

en M€	BP 2015	BP 2016
Dépense nette = dépenses brutes réduites des recettes (subventions de postes, remboursements,..)	**12,3**	**11,8**

Il convient également de préciser que le chapitre 012 réunissant l'ensemble des dépenses salariales de personnel enregistre des hausses liées aux dispositifs légaux : que ce soit des refontes de grilles de rémunération, des relèvements de taux de cotisations CNRACL et Ircantec, ou encore les avancements d'échelons ou de grades. Les années 2016 à 2018 seront à nouveau marquées par des évolutions de grilles statutaires pour les 3 catégories A, B et C.

Des mesures de rigueur visant à limiter les nouveaux recrutements sont en place : non remplacement automatique lors des départs, avec notamment développement de la mutualisation pour permettre une gestion optimisée de l'activité, l'évolution des effectifs reste un point sur lequel nous devrons rester très attentifs.
Maîtriser l'évolution des effectifs nécessite en effet d'identifier soigneusement en amont les marges de productivité existantes au sein des services, et de recentrer les interventions sur les priorités politiques en tenant compte de l'évolution des besoins (périmètre, proximité, transition numérique, etc.) afin de procéder à une réduction des effectifs dans tous les services quantitativement et qualitativement adaptée à l'activité attendue dans des conditions de travail correctes. A défaut, les baisses d'effectifs réalisées sans avoir été correctement ciblées pourraient ne pas être durables.
La mise en place d'un observatoire des effectifs sur le territoire permettra de rendre compte des efforts globalement fournis par les employeurs territoriaux de notre périmètre.

Il est à noter que l'impact de départs à la retraite des baby boomers a été faible pour l'heure à Roannais Agglomération qui compte un personnel relativement jeune. Il devrait être un peu plus sensible à compter de 2020.

Un outil de rationalisation des moyens humains : la mutualisation :

Qu'elle prenne la forme d'un service commun, d'une mise à dispositions de service, de mises à disposition individuelles ou encore de prestations de service, la mutualisation de ressources se veut vectrice d'amélioration de la performance, et à terme, source d'économies directes (en personnel ou en équipements), voire indirectes (moins de déplacements par exemple suite au développement de formations locales en lien avec le CNFPT).

Comme rappelé dans le schéma de mutualisation présenté en Conseil Communautaire le 29 octobre dernier, priorité a été donnée à l'organisation mutualisée des fonctions supports (systèmes d'information, RH, communication,…).
Au global, 63 ETP sont aujourd'hui partagés entre plusieurs entités territoriales (communauté d'agglomération, communes, syndicats, régie autonome) dont près de 40 pour les seuls services fonctionnels.

Les orientations et actions de développement de la mutualisation pour la période 2015-2020 sont à consulter dans ce schéma.

Pour illustrer le propos, citons quelques services mutualisés portés par Roannais Agglomération :
DSI fonctionnant pour 7 entités
Service santé au travail pour 12 entités
Services communication, cabinet, direction des sports, grands équipements et cohésion sociale communs à Roannais Agglomération et Roanne
Service commun paie/ carrières pour 2 entités
Service ADS pour 26 entités

Focus sur le partenariat formation formalisé par 7 entités et ouvert à l'ensemble des communes du périmètre de la communauté d'agglomération :

Son objectif majeur sera d'accompagner l'évolution des compétences en cette période de forts changements professionnels induits notamment par la transition numérique et le travail collaboratif et transversal.

Le programme en cours de finalisation pour 3 ans (2016 à 2018) en partenariat avec le CNFPT ou en groupement de commandes (formations sécurité notamment, qui restent payantes avec le CNFPT) devrait se décliner comme suit :

- axe 1: manager le changement,
- axe 2 : anticiper l'évolution de la relation à l'usager (anticiper les effets de la transition numérique pour mieux appréhender cette nouvelle façon de travailler : relation à l'administré, au citoyen, changements pour l'agent public, l'encadrant),
- axe 3 : manager par les compétences la santé, la sécurité et la prévention,
- axe 4 : développer une « antenne » CNFPT sur le territoire roannais (c'est-à-dire favoriser la délocalisation de formations inscrites au catalogue du CNFPT et articuler les dispositifs pour répondre plus finement aux besoins de développement des compétences sur le territoire).

Une démarche en cours : la mutualisation de la fonction ressources humaines

3 entités se sont rapprochées afin de réfléchir aux enjeux RH de demain et appréhender un nouveau modèle d'organisation, plus performant, adapté aux changements et agile pour répondre à des sollicitations possibles des communes du territoire : Roanne, Mably et Roannais Agglomération, sachant que Roannais Agglomération assure déjà la gestion paies-carrières pour Roannaise de l'Eau.

Cette réflexion arrive par ailleurs au moment où se profilent des départs à la retraite au sein des DRH concernées, il s'agira donc aussi de travailler à optimiser les moyens humains dédiés à la fonction RH.

Suite à un appel d'offres commun aux 3 entités intéressées, un cabinet a été retenu pour accompagner ce travail : il s'agit de la société Dynaction.

Le calendrier suivant est programmé :

- diagnostic de novembre 2015 à janvier 2016 (auditions des équipes RH, des directions, du personnel, benchmark),
- élaboration de scenarii février- mars 2016 sur une base de redéfinition des métiers nécessaires dans une DRH reconfigurée pour aborder les enjeux futurs,
- et avril 1ères concrétisations.

Autres leviers de maitrise de la masse salariale :

Gestion du temps de travail : notre régime de droit commun est un temps plein de 35 heures hebdomadaires, soit 1 607 heures annuelles.
Toutefois, le temps de travail à Roannais Agglomération se caractérise par une grande hétérogénéité des pratiques (35 ou 37 heures hebdomadaires, avec ou sans RTT donc, temps annualisés ou cycles réguliers, compensations variées de certaines sujétions suite au maintien de pratiques lors de transferts ou fusion – travail du dimanche par exemple-,…), et des règles qui mériteraient d'être toilettées (ex : autorisations exceptionnelles d'absences pour évènements familiaux).
C'est pourquoi, un travail va être conduit à ce titre pour rendre plus lisibles les règles de fonctionnement, pour développer la pratique de l'annualisation du temps de travail lorsque cela peut rationaliser la gestion de l'activité, et vérifier que les 1 607heures sont bien respectées.
La gestion des heures supplémentaires ainsi que celle du dispositif compte épargne temps (sur lequel nous enregistrons de plus en plus de reports de congés) seront également appréhendée dans cette étude.

La prévention de l'absentéisme :
Un projet de management de la santé au travail est en cours actuellement, financé par le FNP, centré sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), facteurs majeurs de risque d'absentéisme, susceptibles de provoquer de longs arrêts ainsi que la nécessité de reclasser nombre d'agents techniques pour la plupart.

ANNEXE 2

Prospective financières des budgets annexes

Budget des Transports

- → Fréquentation du réseau en 2014 : 2 879 814 voyages
- → 566 873 titres à oblitérer de vendus en 2014 et 38 241 abonnements
- → Taux de fraude de 0,65% sur le réseau (sur 102 128 voyageurs contrôlés)
- → Parc de 33 véhicules, qui comprend des bus « standards » (12 m), des bus moyenne capacité et des minibus adaptés pour le transport des personnes à mobilité réduite.
- → 1 254 083 kms effectués en 2014

Première ébauche du compte administratif 2015

	Estimé 2015	DOB 2016
Charges à caractère général	6 471	6 908
Charges de personnels	80	113
Autres charges de gestion courante	93	127
Charges financières	25	36
Amortissements	535	586
TOTAL DES DEPENSES	**7 204**	**7 770**
	Estimé 2015	DOB 2016
Versement transport	4 671	5 320
Subvention	230	496
Recettes exceptionnelles	387	0
Subvention budget général	**1 439**	**1 954**
Résultats antérieurs	475	
TOTAL DES RECETTES	**7 204**	**7 770**

La principale dépense de ce budget est la redevance d'exploitation payée au délégataire Transdev (poste charges à caractère général). Cette redevance évolue avec l'intégration dans le réseau des anciennes lignes de transports du département reprises par l'EPCI depuis 2013. C'est une dépense en hausse estimée à 6 357 K€ en 2016.

La recette de versement transport (VT) 2016 est prévue en augmentation à 5 320 K€ en raison de l'extension du périmètre d'assujettissement (fin de la période d'exonération votée en 2013) et de la hausse de taux au 1er janvier 2016 de 0,8 à 0,9%.
La subvention attendue correspond à la part versée par le Conseil Général pour les transports scolaires pris en charge par le réseau de la Star (fin progressive des DSP transférées en 2013).

La participation du budget général permet d'équilibrer le budget annexe. Elle est de 1 439 K€ en 2015 du fait de résultats excédentaires antérieurs, elle est estimée à 1 954 K€ en 2016.

Programme d'investissements

Montant TTC en K€			
	2015-2020	2021-2026	total
Programme d'investissement	**6 797**	**2 880**	**9 677**
SDAP	2 663	-	2 663
OURA	1 000	-	1 000
BUS	2 173	1 860	4 033
AUTRES	960	1 020	1 980
Recettes d'investissement	**6 440**	**472**	**6 913**

** OURA : projet billettique sans contact*
SDAP : schéma directeur d'accessibilité des transports urbains
Autres : mobiliers urbains, travaux dépôts de la STAR …

Les dépenses d'investissement pour 2016 s'élèveront à 1 390 K€ (TTC). L'emprunt d'équilibre est estimé à 740 K€.

Evolution de l'encours de dette (en K€)

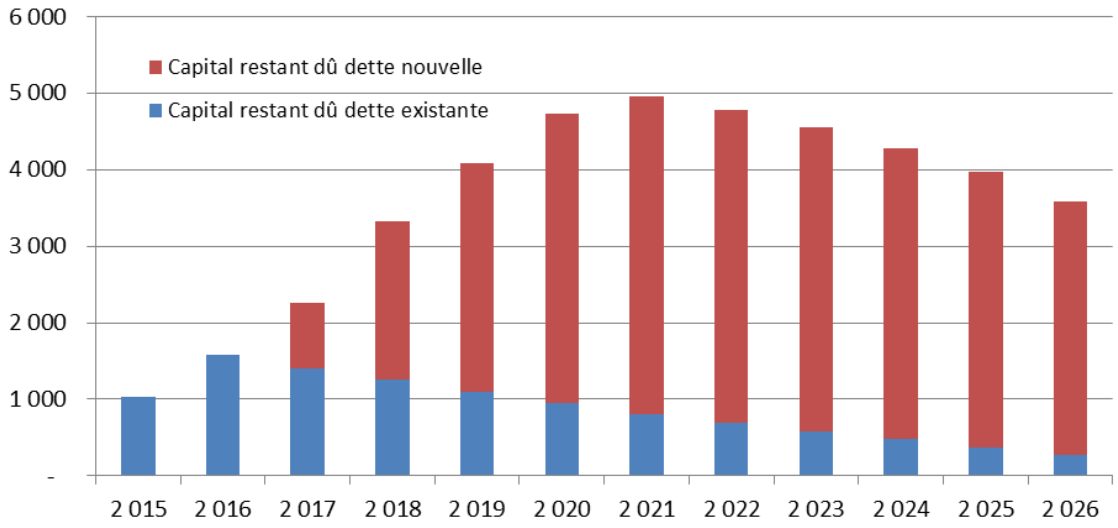

L'encours de dette au 01/01/2016 sur ce budget annexe est de 1,6 M€. Il y a eu un emprunt de 0,7 M€ réalisé en 2015 pour l'acquisition des bus.

Budget des équipements de tourisme
Aéroport et train touristique des Belvédères

Première ébauche du compte administratif 2015

	Estimé 2015	DOB 2016
Charges à caractère général	320	406
Charges de personnels	249	245
Autres charges de gestion courante	4	23
Charges financières	11	15
Amortissements	155	321
TOTAL DES DEPENSES	**739**	**1 010**

	Estimé 2015	DOB 2016
Recettes d'exploitation	272	358
Subventions	110	101
Subvention budget général	**346**	**546**
Autres recettes	11	5
TOTAL DES RECETTES	**739**	**1 010**

Le meeting sera organisé en 2016 (une année sur deux). Cette manifestation impact le budget en dépenses (hausse du poste carburant, subvention aux organisateurs) et en recettes (hausse des produits de vente de carburant).

La période d'ouverture du train touristique a été réduite et les dépenses d'animations ont été supprimées.

Programme d'investissements

Montant HT en K€			
	2015-2020	2021-2026	total
Programme d'investissement	**1 871**	**780**	**2 651**
Création taxiway	470		470
Clôtures aéroport	260		
Train touristique	423		
AUTRES	718	780	1 498
Recettes d'investissement			**-**

Les dépenses d'investissement pour 2016 s'élèveront à 435 K€ (HT), elles seront financées par un emprunt de 160 K€.

Evolution de l'encours de dette (K€)

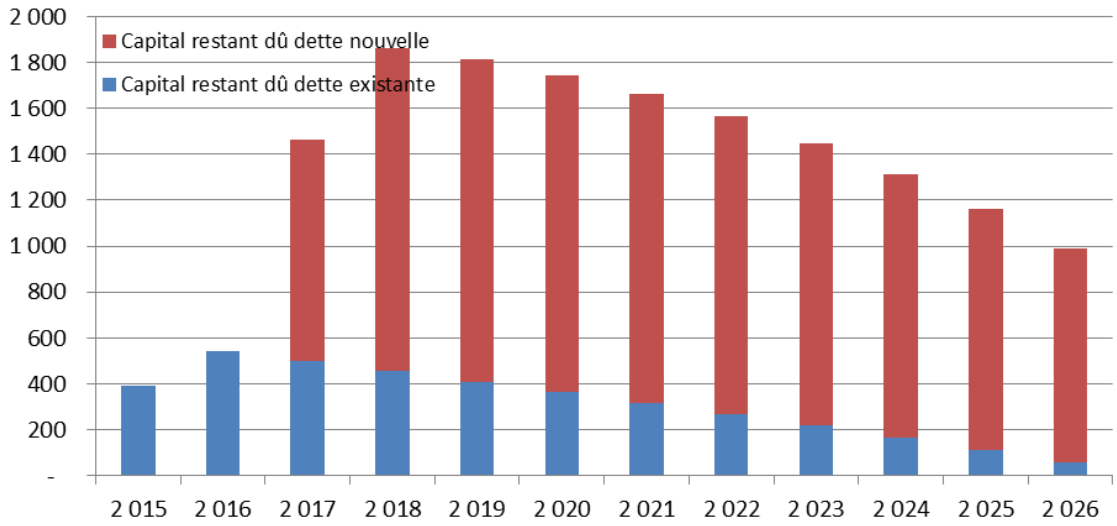

L'encours de dette au 01/01/2016 sur ce budget annexe est de 0,5 M€. Il y a eu un emprunt de 0,2 M€ réalisé en 2015 pour l'achat de la locomotive du train.

Budget des locations immobilières

→ *Plusieurs bâtiments ont été vendus en 2015 : Construction soudée du Coteau, Bâtiment Picamaud (société Think'Ax à la Pacaudière) et ateliers partagés à Changy.*

→ *Nouveaux sur ce budget annexe : le site des tuileries à Mably acheté à EPORA fin 2015 et acquisition du bâtiment de la plateforme solidaire* à Riorges *acheté à la SEDL début 2016 (crédits en restes à réaliser 2015 : 3,6 M€).*

Première ébauche du compte administratif 2015 (K€)

	Estimé 2015	DOB 2016
Charges à caractère général	847	810
Charges de personnels[7]	-	-
Autres charges de gestion courante	2	2
Charges financières	77	82
Charges exceptionnelles	58	25
Amortissements	912	657
Sortie d'actif	4 164	
TOTAL DES DEPENSES	**6 060**	**1 576**

	Estimé 2015	DOB 2016
Recettes d'exploitation	1 417	1 220
Recettes exceptionnelles	64	
Subvention budget général	**162**	**234**
Cessions	2 495	
Amortissements	124	123
Sortie d'actif	1 669	
Résultat 2014 reporté	152	
TOTAL DES RECETTES	**6 064**	**1 576**

Programme d'investissements

Montant HT en K€			
	2015-2020	2021-2026	total
Programme d'investissement	**10 960**	**600**	**11 560**
Acq. Plateforme	3 600		3 600
CVS	1 512		1 512
Acq. Tuileries	2 000		2 000
Pépinière St Jean St Maurice	645		645
AUTRES	3 203	600	3 803
Recettes d'investissement			**-**

Les dépenses d'investissement pour 2016 s'élèveront à 160 K€ (HT). Un emprunt sera réalisé pour l'acquisition du bâtiment plateforme solidaire (restes à réaliser 2015).

[7] Les charges de personnels ne sont pas valorisées dans ce budget annexe

Evolution de l'encours de dette (K€)

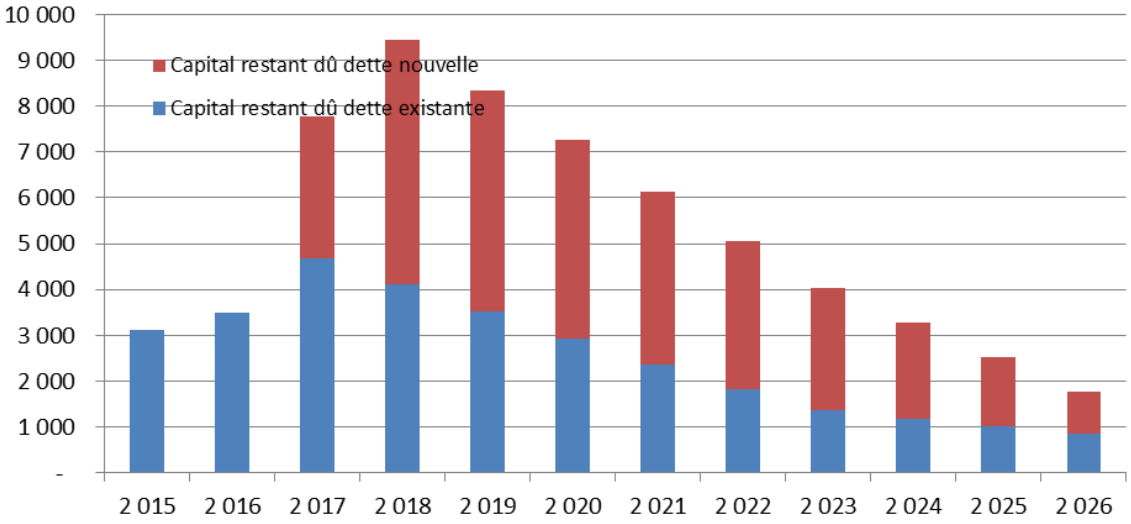

L'encours de dette au 01/01/2016 sur ce budget annexe est de 3,5 M€. Il y a eu un emprunt de 1,7 M€ réalisé en 2015 pour l'achat du site des tuileries.

ANNEXE 3 :

Budgets annexes assainissement collectif et non collectif

1. Budget annexe assainissement collectif

1.1 Section d'exploitation

Chaque année, nous sommes confrontés à l'augmentation du coût des fournitures et à l'évolution mécanique des salaires des agents. Une évolution des dépenses de l'ordre de 2% peut ainsi être attendue si nous ne mettons pas en place une démarche active de maîtrise des dépenses.

L'objectif proposé pour l'exercice 2016 est de **viser un coût constant des dépenses de l'ordre de 8,4M€ à 8,3M€** y compris les écritures d'ordre comme les amortissements des immobilisations et les frais financiers induits.

Parallèlement, le volume de notre facturation ne cesse de diminuer tant par l'action de sensibilisation à la consommation que nous menons, que par les disparitions d'industriels de notre territoire. Dans ces conditions, nous n'avons pas d'autre alternative que d'augmenter la tarification pour compenser cette baisse. Cette réflexion est d'autant renforcée par la nécessité d'accélérer le renouvellement de Station de Traitement des Eaux Usées de notre territoire. Le **volume de recettes que nous proposons sera donc supérieur au volume des dépenses prévues afin de générer une capacité d'auto investissement** pour faire face à ces nouveaux investissements (environ +300k€ à 400k€).

Des dépenses d'achats à caractère général

Un dialogue de gestion a été instauré avec les responsables de service au cours de l'été 2015 pour constituer les orientations qui sont proposées ci-dessous. A la base, une enveloppe budgétaire a été allouée d'autorité par la Direction Générale de Roannaise de l'Eau à chacun d'entre eux et ils devaient justifier des éventuels dépassements de cette enveloppe. Les enveloppes budgétaires avaient été fixées en référence au précédent budget et au taux de réalisation des budgets des années antérieures (95%). Une réduction variable a ainsi été appliquée (entre -5% et -12% selon les services).

Les orientations suivantes ont ainsi été dégagées :

- L'utilisation des véhicules montre une augmentation récurrente des sinistres et de la consommation de carburants. Plusieurs **actions de sensibilisation à l'usage citoyen des véhicules** sont ainsi programmées en 2016 pour les agents (-10k€ en carburant et entretien)
- **L'entretien des dépendances vertes** est actuellement assuré par 4 services selon la compétence (Assainissement, Cours d'eau, Eau Potable) et les sites concernés, sans qu'une politique commune et les moyens mutualisés aient été évoqués. Une mission d'assistance est actuellement en cours pour faire l'état des lieux et des propositions d'organisation de nouvel objectif de niveau de service commun. Considérant qu'environ 300k€ sont sous-traités sur ces missions, il est proposé de réduire ces dépenses d'environ 40k€ tous services confondus.
- L'entretien et la maintenance des petits ouvrages mobilisent aussi un budget important de dépenses à caractère général. Sur ce poste, les responsables de service ont été invités à

mettre à plat leur pratique afin de dégager des sources d'économies. Le budget des 3 services concernés a été réduit d'environ 10k€ chacun.

- Les achats de fournitures ne sont pas forcément centralisés ou ne font pas forcément l'objet de marchés. En **révisant notre stratégie d'achat**, des économies peuvent être générées. Le service réseaux devra notamment générer une économie sur ces postes de dépenses (-10k€) en adaptant soit le niveau qualitatif des fournitures ou des prestations, soit en obtenant, par les modalités d'achat ou par les réponses des fournisseurs, de meilleurs tarifs.
- Enfin, la **consommation des fournitures** reste le dernier levier mobilisé pour conduire à une maîtrise des dépenses à caractère général. Les services opérationnels et administratifs sont tous mis à contribution avec pour chacun une réduction des enveloppes affectées d'environ 5% (stock de remplacement, fourniture de bureaux, etc.). Une action particulière sera engagée sur l'année 2016 sur les abonnements et les consommations électriques. Aucun engagement n'a été fixé sur cette action car un état des lieux doit préalablement être fait.

Toutes ces actions auront un effet immédiat sur les charges à caractère général (chapitre 011), mais aussi un effet induit sur la refacturation du budget Eau Potable à l'Assainissement puisque les mêmes objectifs ont été assignés dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de l'Eau Potable de Roannaise de l'Eau.

Pour autant, le budget primitif de 2016 sera consolidé avec le même montant que celui facturé au titre de 2014 (1 122 K€).

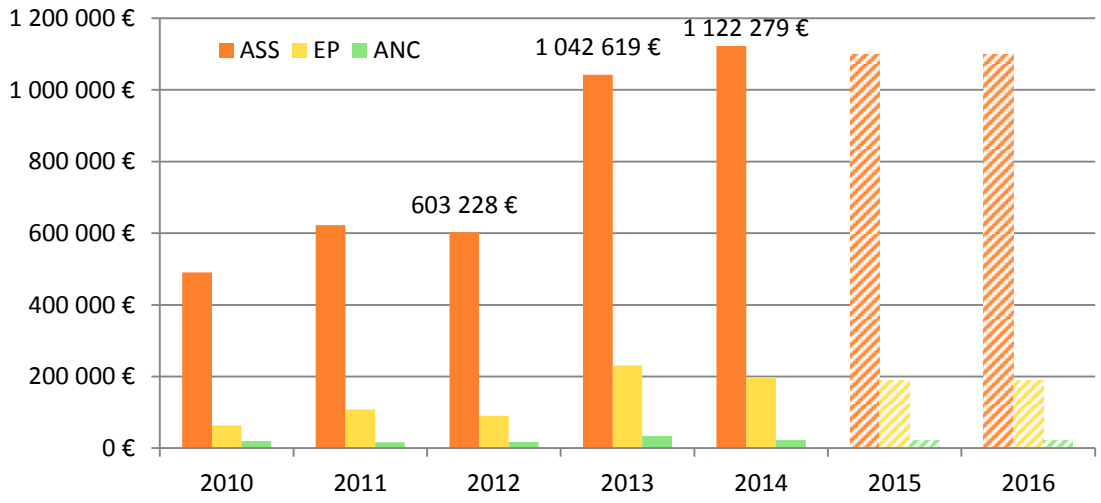

Par toutes ces actions, les dépenses à caractère général sont ainsi évaluées globalement à 4,8M€ au titre de 2016, constituant ainsi environ 57% du budget global de la section d'exploitation.

Un juste équilibre des dotations d'amortissement

La dotation aux amortissements permet de financer nos investissements ; toutefois, elle constitue une charge importante de la section d'exploitation. En 2014, elle représentait un montant de 2 197 k€ sur le budget de l'Assainissement. Au budget primitif de 2015, nous avions prévu la somme de 2 600k€.

Nous avons noté une hausse importante en 2014 de ce poste de dépenses par rapport à 2013, principalement générée par le transfert des biens des communes qui ont rejoint l'agglomération en

2013. Face à ce constat, un groupe de travail a été constitué au sein de Roannaise de l'Eau en 2015 pour porter cette réflexion sur :

- Une analyse de notre pratique actuelle d'amortissement en s'interrogeant sur la bonne adéquation des durées retenues par rapport à la durée de vie de chacun des composants
- Une stratégie d'anticipation des évolutions de périmètre en définissant mieux les modalités d'intégration du nouveau patrimoine
- Une démarche de mise à jour de l'inventaire du patrimoine afin restituer ou de réformer certains biens devenus inutiles ou obsolètes.

Ce groupe de travail devrait produire ces conclusions pour décembre 2015 afin de pouvoir appliquer dès 2016 les préconisations. Une délibération sera sans doute proposée au Conseil Communautaire de fin d'année.

Pour autant, un premier travail de vérification des valeurs indiquées au moment de l'intégration des biens transférés a été effectué par Roannaise de l'Eau au cours de l'été 2015. Ce travail a permis de réduire d'environ 300k€ la dotation aux amortissements qui sera inscrite sur 2015 (décision modificative n°1 de 2015). Ce travail n'est pas encore terminé et apportera sans doute d'autres gains d'ici la fin d'année 2015.

Au-delà de ces opérations particulières de reprise des amortissements, le renouvellement des infrastructures génère annuellement une dotation aux amortissements d'environ 90k€ qu'il est nécessaire de prévoir.

Compte tenu de ces éléments, nous viserons ainsi une enveloppe similaire à celle de 2014 pour l'établissement du budget 2016, soit environ 2 150k€

Sur la base des hypothèses précédentes, **l'évolution des dotations aux amortissements <u>à périmètre constant</u>** est envisagée de la manière suivante :

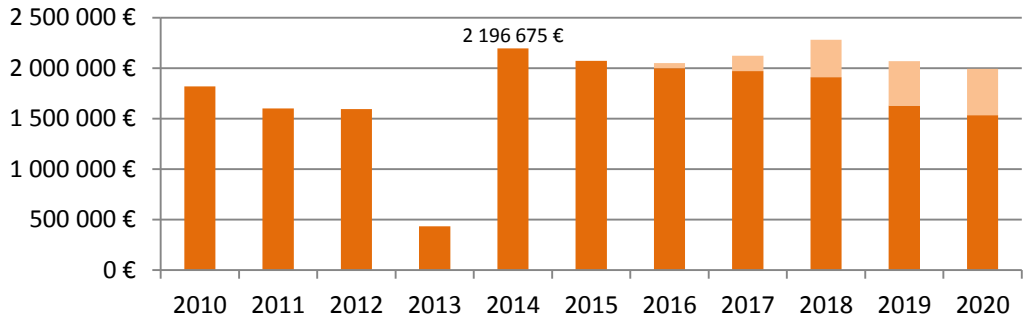

Des charges de personnels maîtrisées

Actuellement, 13 personnes sont affectées sur ces missions et sont mises à disposition de Roannaise de l'Eau pour assurer la compétence.

A la date de fin octobre 2015, la consommation sur ce poste de dépenses est de 321k€. La projection pour 2016 en tenant compte de la revalorisation des cotisations, de la mise en place de la protection sociale pour les agents de droit privé et la réforme des carrières conduiront à une masse salariale estimé à 402k€.

A ce budget, il est nécessaire d'ajouter les frais générés chaque année par l'embauche d'un à deux stagiaires pendant la période estivale, de prise en charge de la médecine du travail, des cotisations au CNAS et à la formation.

Le service Ressources Humaines de l'Agglomération a proposé un budget de 419k€ qui semble donc suffisant pour couvrir les dépenses listées ci-dessus.

Des frais financiers

Compte tenu de notre position de ne pas recourir à l'emprunt jusqu'en 2020 à minima, les frais financiers imputés sur l'assainissement sont logiquement en décroissance.

Les seuls emprunts contractés en 2015 ont seulement permis de renégocier les taux appliqués et ainsi accélérer la décroissance de ces frais financiers.

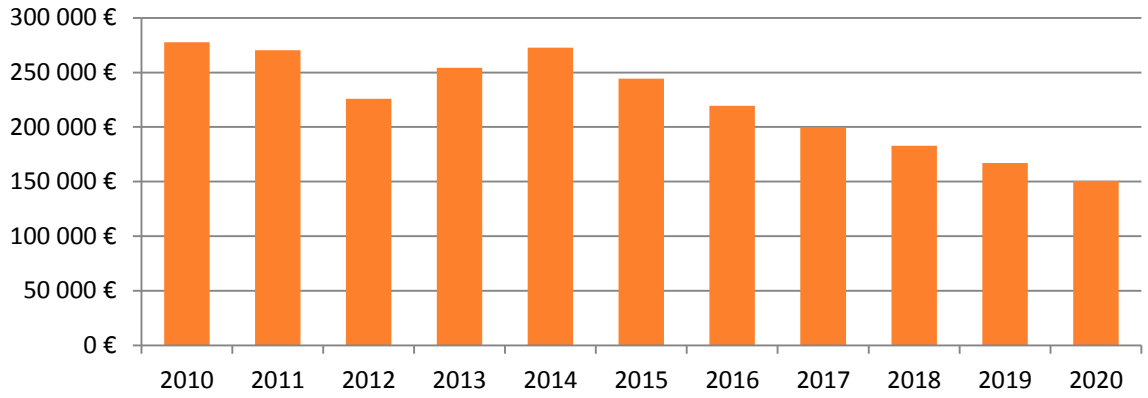

Des recettes d'exploitation

Comme nous l'avons vu au travers des charges précédemment évoquées, il est impératif d'augmenter le tarif sur l'année 2016 afin de faire face au minimum à l'écart constaté en 2015 entre les recettes et les dépenses (déficit d'environ 408k€ - cf. note du 21 avril 2015 à la direction générale de Roannais Agglomération).

Au-delà de ce déficit, les élus ont souhaité une accélération du renouvellement des STEU qui avait été identifiées suite à l'extension du territoire (4,5M€ de travaux) ; cela revient à financer une STEU supplémentaire chaque année, soit 2 STEU par an en moyenne. Le financement de ces travaux s'effectuera par une augmentation du tarif compte tenu des arguments qui sont développés dans le paragraphe « Section d'Investissement ».

Globalement, pour faire face à ces demandes, il est ainsi proposé **une augmentation d'environ 1M€ des recettes issues de la redevance assainissement**, hors taxes, soit environ 15,5% de recettes supplémentaires.

La déclinaison sur le tarif entre industriels et ménages…

La redevance assainissement a évolué de la manière suivante dans les années précédentes :

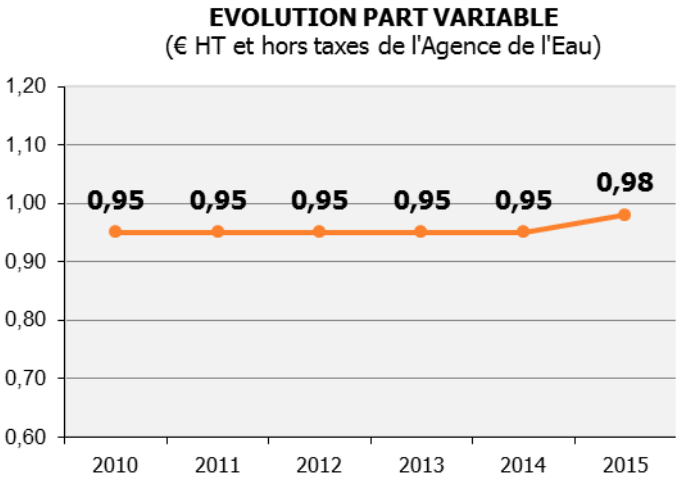

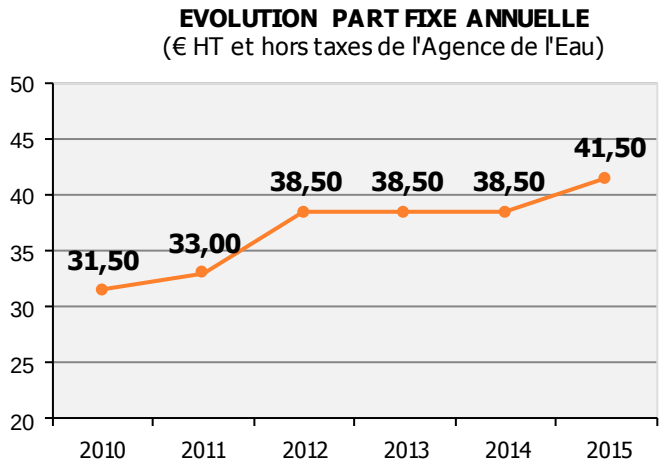

Le tarif 2015 conduit à un prix de l'eau de 1,67€/m^3 TTC (y compris la redevance modernisation des réseaux de collecte et la TVA) pour une facture moyenne de 120m3/an ; la moyenne de la Loire étant située à 1,72€/m^3 TTC (© Observatoire du CG42 – base 2013).

Pour l'année 2016, le Comité de Bassin du 8 octobre 2015 a validé une diminution de 1 ct/m^3 de sa redevance modernisation des réseaux de collecte ; décision qui a un impact direct sur la facture de l'usager mais qui n'a aucun effet sur le volume de nos recettes.

En termes d'évolution tarifaire, nous proposons de privilégier l'augmentation de la part fixe par rapport à celle de la part variable afin de ne pas trop pénaliser les industriels avec une forte évolution du prix du m3.

La proposition de tarif pour les ménages sera :

- part fixe : 56 €HT, soit + 14,50 €HT (41,50€ HT actuellement)
- part variable : 1,10 €HT, soit + 0,12 €HT (0,98€/m^3 HT actuellement).

Concernant la part variable, il est proposé de maintenir les tranches de dégressivité tout en réduisant l'écart entre elles, sans pour autant appliquer une évolution en valeur qui soit identique sur toutes ces tranches (car cela se traduirait par une évolution en pourcentage nettement supérieure pour les tranches les plus basses).

Les tarifs sur le territoire de Roannais Agglomération ne sont pas tous identiques : 12 tarifs différents pour part fixe et 13 pour la part variable.

Depuis 2014, la fixation des tarifs est déterminée de façon à les harmoniser entre eux à moyen terme.

Pour 2016, il est proposé d'ajuster le plan d'harmonisation afin de tenir compte de l'évolution plus importante qui va être définie sur les tarifs dits « uniques » (tarifs ex-communes de Roannaise de l'Eau) et ainsi que les communes aux tarifs différents fassent un effort de niveau au moins équivalent aux autres communes (tarifs uniques).

L'ensemble de ces proposition de tarifs conduisent globalement à **une recette supplémentaire d'au minimum 1 M€.**

Les créances non recouvrés à mieux maitriser…

Chaque année, les créances non recouvrées par le trésorier représentent un montant d'un peu plus de 100 000 €. Pour éradiquer cette perte de recette, un travail d'amélioration de recouvrement des factures d'eau et d'assainissement est en cours avec la trésorerie et le service clientèle facturation (prélèvement mensuel, paiement par internet), qui devrait commencer à porter ses fruits sur l'année 2016.

1.2 Section d'investissement

Depuis des années, les investissements réalisés en assainissement collectif permettent de renouveler les équipements et infrastructures.

Des projets d'envergure ont été évalués comme l'extension de la STEU de Roanne ou sa reconstruction, ou la réalisation de bassins d'orage comme celui du Triodin. Les enjeux financiers et techniques de ces projets sont importants ; respectivement de l'ordre de 30M€ et 50M€.

Par des aménagements techniques, l'extension de la STEU de Roanne est régulièrement repoussée. Elle le sera encore l'année prochaine avec l'étude de dimensionnement qui sera menée d'ici fin 2015. Nous repousserons peut-être ainsi l'échéance de son extension ou de son renouvellement au-delà de 2030. Elle aura alors plus de 50 ans d'existence et son renouvellement pourra être normalement appréhendé.

Parallèlement, la politique de gestion des eaux pluviales, que nous développons depuis des années, doit être formalisée fin 2015-début 2016 à l'appui du zonage eaux pluviales et de la révision de notre schéma directeur assainissement. Il s'agit de préparer la mise en conformité de notre système d'assainissement avec le nouvel arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement. Il s'agira de fixer des objectifs chiffrés et les moyens à mobiliser.

Les investissements sur les bassins ne sont donc pas envisagés dans les 4 ans à venir afin de nous laisser le temps d'évaluer la politique actuellement menée.

Fort de ce constat, il semble nécessaire de laisser décroitre naturellement l'endettement du budget Assainissement Collectif, sans réaliser d'emprunt, et ainsi pouvoir mobiliser dans le mandat prochain notre capacité d'auto-investissement, alliée à des emprunts, pour réaliser ces investissements lourds.

A plus courte échéance, les élus ont souhaité que notre **programme de renouvellement des STEU soit accéléré** pour terminer sur ce mandat les renouvellements identifiés : **soit 11 STEU en 4 ans pour environ 4,5M€.** Ces investissements ne peuvent être réalisés que par une augmentation de notre capacité d'auto-investissement qui passera nécessairement par une augmentation du tarif de la redevance d'assainissement au regard de l'argumentaire développé sur le désendettement à terme.

Vers un programme pluriannuel d'investissement

Une accélération des renouvellements des STEP

Onze stations d'épurations ont été identifiées comme devant faire l'objet de travaux soit de renouvellement, soit d'extension. Il reste en sus la STEU de Coutouvre qui devait être réalisée sur

2015, mais dont les travaux n'ont pas pu débuter en raison d'une difficulté foncière. Les travaux de la STEU de Coutouvre devraient débuter tout début 2016.

Une hiérarchisation des travaux de renouvellement des onze autres STEU a été menée au cours de l'année 2015 en croisant différents critères : impact sur le milieu naturel, difficultés d'exploitation, enjeux d'urbanisation de la commune. La priorisation retenue est la suivante :

1. Saint Haon le Vieux
2. Saint Jean Saint Maurice
3. Saint Haon le Chatel
4. Lentigny-Villemontais
5. La Pacaudière
6. Ambierle
7. Saint Jean Saint Maurice
8. La Pacaudière
9. Mably

Les 2 STEU de Saint Romain la Motte avaient initialement été exclues de la programmation suite à un arbitrage politique. Toutefois, suite à un accord intervenu en décembre 2015 entre la Mairie et l'agglomération, ces 2 STEU sont réinscrites au budget pour des travaux au plus tard à la fin du 1er trimestre 2018.

Avec le reversement du résultat de l'Assainissement collectif de Roannaise de l'Eau (environ 2,9M€) au budget de l'assainissement collectif de Roannais Agglomération, nous devrions bénéficier d'un **résultat d'exploitation 2015 positif de l'ordre de 1,5M€.** Cet excédent, s'il se confirme au bilan, sera proposé en affectation sur la section d'investissement 2016 à l'occasion d'une décision modificative n°1 du budget primitif dès le début d'année 2016. Cette recette supplémentaire d'investissement permettra de programmer 4 STEU sur l'exercice 2016 au lieu des 2 STEU comme cela sera ensuite programmé les années suivantes.

En résumé, au titre de l'année 2016, les STEU proposées sont :

- Coutouvre (études 2015 et travaux 2016 pour environ 450k€/500k€ - crédits reportés de 2015)
- Saint Haon le Vieux (études 2015 et travaux 2016 pour environ 570k€/600k€)
- Saint Jean Saint Maurice (études 2015 et travaux 2016 pour 470k€/500k€)
- Saint Haon le Chatel (études 2015 et travaux 2016 pour 570k€/600k€)
- Lentigny-Villemontais (études 2016 pour environ 50k€, et travaux en 2017 pour environ 850k€)
- Saint Romain la Motte (études 2016 pour environ 50k€, et travaux en 2017/2018 pour environ 570k€/600k€)

Le volume de travaux engagés en 2016 sur les STEU sera donc de l'ordre de 3M€.

Une programmation du renouvellement de réseaux cohérente et partagée…
Un groupe de travail a été mis en place en fin d'année 2014 au sein de Roannaise de l'Eau pour proposer une politique de renouvellement de nos réseaux qui soient cohérente et partagée.

L'examen de nos pratiques antérieures en matière de renouvellement de réseaux a mis en lumière que :

- Les opérations réalisées venaient souvent en accompagnement des travaux engagés par les communes sans que nous ayons forcément replacé ces opérations dans une stratégie globale de renouvellement de nos réseaux
- Le taux de renouvellement de nos réseaux était très variable d'une année sur l'autre et aucun objectif à minima n'avait été fixé (entre 0,22% en 2010 et 0,84% en 2007 ; 0,4% en 2014).
- La concertation avec les communes méritait d'être améliorée afin de pouvoir disposer du temps nécessaire à nos investigations préalables et éventuellement convenir ensemble d'une programmation de travaux

Le groupe de travail s'est attaché à proposer une démarche de programmation des investissements fondée principalement sur des critères techniques. Il a ainsi été proposé de fixer **le taux de renouvellement des réseaux à 0,6% minimum**. Sans être entièrement satisfaisant (car correspondant à une fréquence de renouvellement des réseaux de l'ordre de 150 ans), ce taux est le fruit d'un compromis entre l'âge de nos réseaux (récents) et nos capacités financières.

Au regard de notre linéaire de réseau, **une enveloppe budgétaire de 1M€ sera donc réservée au renouvellement de réseau** qui sera structuré de la manière suivante :

- 300 ml par an de réseaux structurants pour environ 250k€
- 1 300 ml par an d'autres réseaux pour environ 470k€
- 500 ml par an d'accompagnement des communes pour environ 180k€
- 500 ml par an de travaux non programmés à priori pour environ 100k€

Le budget d'investissement 2016 sera présenté en respectant ces orientations. Il a été laissé volontairement une enveloppe de 100k€ pour les travaux en urgence ou les nécessaires accompagnements qui interviendraient en cours d'année.

Au-delà du renouvellement du réseau, il est nécessaire de prévoir dans les investissements les budgets nécessaires aux renouvellements des matériels et entretien des ouvrages (400k€).

In fine, nous proposons de retenir **une enveloppe globale d'investissement au titre de 2016 de l'ordre de 4,4M€**. Compte-tenu de l'argumentaire développé ci-dessus, les enveloppes des années suivantes seront plutôt de l'ordre de 2,4M€.

Roannaise de l'Eau a sollicité, par courrier du 27 février 2015, l'ensemble des communes et le Département pour connaître leur prévision de travaux pour 2016, voire au-delà ; 19 d'entre elles, dont le Département, nous ont fourni les informations nécessaires à nos investigations. Au-delà de ce courrier, l'élu référent de la Commission Travaux a réalisé avec les services des rencontres avec 22 mairies ; la programmation 2016 était au cœur des échanges.

Les diagnostics sont toujours en cours à cette date, même si les principales opérations envisagées sont déjà évaluées. Nous proposerons sans doute d'anticiper encore pour la programmation 2017 afin d'avoir le temps nécessaire pour mener ces opérations préalables.

La programmation 2016 sera adressée aux communes de Roannais Agglomération à l'issue du vote du budget, en décembre 2015.

Vers une programmation pluriannuelle des investissements…

L'ensemble de cette démarche permettra de présenter en même temps que le vote des budgets une programmation pluriannuelle de nos investissements (PPI). Ce document pourra être établi sur 3 ans, offrant ainsi une lisibilité à moyen terme à nos différents partenaires : les communes, le Département, mais aussi nos financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Département).

Nous comptons nous appuyer sur ce document pour établir avec nos partenaires financier **un accord de programmation** qui nous apportera ainsi une garantie de subventionnement.

Un endettement à laisser s'estomper

Pour réaliser les investissements de ces dernières années, il a été souscrit entre 2012 et 2015 des emprunts à hauteur de 1 190 100,12 € se répartissant de la façon suivante :

- Réseaux : 1 000 000 € avec Crédit Agricole Loire Haute Loire (Euribor 3 mois + 2,80%)
- STEP de Montagny : 190 100,12 € avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Taux 0%).

Au 31 décembre 2015, l'encours global de la dette serait de 7 810 424,31 €, et la structure de la dette devrait se présenter de la façon suivante : 46% taux fixes, 38% taux variables et 16% à barrière (taux fixe 3,85% à barrière 5,5% sur Euribor 12 mois)

Extinction de la dette

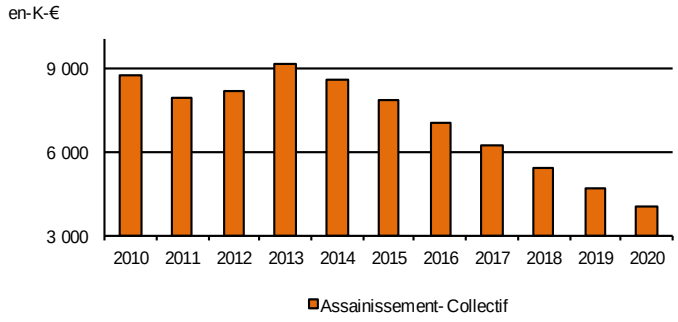

Une recherche active de subventions

La validation du Programme Pluriannuel d'Investissement évoqué précédemment permettra à nouveau de **contractualiser avec l'Agence de l'Eau** pour une durée de 3 ans autour des grands objectifs portés par le SDAGE :

- La maîtrise des pollutions diffuses
- Le partage de la ressource en eau
- La restauration des eaux littorales
- La continuité écologique
- La gouvernance de l'eau

Les montants des subventions perçues ces dernières années couvrent environ 23% du total des investissements réalisés sur le petit cycle de l'eau. Les services sont donc invités à **privilégier la programmation d'opérations subventionnées**.

Pour améliorer la performance dans ce domaine, une **réorganisation au sein des services de Roannaise de l'Eau** sera déployée d'ici la fin de l'année. Actuellement ce sont chacun des techniciens qui assurent le montage des dossiers de subventions en fonction de leur connaissance respective à la fois de l'opération, mais aussi des modalités de subventions proposées. Cette organisation a montré ses limites : connaissance imparfaite des offres de subventions, suivi irrégulier des dossiers avec les financeurs, etc. Une personne sera dorénavant dédiée au suivi des subventions en lien avec les partenaires et pourra proposer aux services de nouvelles pistes de financement.

Un objectif d'environ 25% de subventions est ainsi fixé pour l'année 2016 pour les opérations relevant du programme pluriannuel d'investissement. Cet objectif devrait être facilité par l'augmentation à partir du 1er janvier 2016 des taux de participation de l'Agence de l'Eau qui passe de 30% à 35% pour les STEU et à 40% pour les communes classées en zone prioritaire par rapport à la préservation du milieu naturel.

2. Budget Assainissement Non Collectif

En recettes, le SPANC perçoit essentiellement :

- les visites de diagnostic (contrôle périodique ou à la demande de notaire en cas de vente)
- les prestations de vidange
- la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les particuliers qui réhabilitent leur installation (50% de subvention sur un montant plafond de travaux de 8k€ : soit maximum 4k€ de subvention par dossier)

Le SPANC réalise en moyenne 400 visites de diagnostic par an. Ces visites sont facturées à 104€ TTC, générant ainsi une recette d'environ 45k€ par an (43k€ en 2014).

Les prestations de vidange sont stables d'une année sur l'autre avec environ 15k€ par an. Les charges associées sont donc aussi relativement stables. Une promotion plus importante est actuellement faite auprès des usagers. Toutefois, cette démarche n'apportera pas de gain pour l'exécution de ce budget puisqu'une charge est directement associée à ce service.

En ce qui concerne la gestion des subventions, le SPANC a perçu des recettes 2014 sur la base de 150 demandes/an. Pour 2015, il y a, à ce jour, environ 20% de dossiers supplémentaires présentés, soit une recette estimée pour la fin d'année d'environ 150k€ (123k€ en 2014).

Les dépenses à caractère général sont constituées d'une partie de dépenses d'exploitation, principalement liée aux prestations de vidange et d'une partie de charges de structure refacturée par le budget Eau Potable de Roannaise de l'Eau. Pour l'année 2015, le volume de ces charges de structure augmentera car une embauche a été effectuée par Roannaise de l'Eau pour pallier l'absence d'un agent en congé maternité sur les 6 derniers mois de l'année. Ce montant de charge redeviendra similaire à celui de 2014 pour l'exercice 2016.

En contrepartie de cette embauche, il a été demandé au responsable de service d'augmenter le nombre de visites effectuées sur l'année 2015 en adaptant l'organisation et le niveau de service. L'objectif de 150 visites supplémentaires a ainsi été proposé. Cela générera une recette supplémentaire d'environ 16k€. Nous demanderons au service de faire perdurer cette organisation en fixant ainsi l'objectif de visites à 550 par an au lieu des 400 jusqu'alors pratiqué.

A la date de fin octobre 2015, la consommation sur des dépenses de personnel est de 57k€. La projection pour 2016 en tenant compte de la revalorisation des cotisations, de la mise en place de la protection sociale pour les agents de droit privé et la réforme des carrières conduiront à une masse salariale estimé à 70k€.

Le service Ressources Humaines de l'Agglomération a proposé un budget pour 2016 de 67k€ qui **semble donc insuffisant** pour couvrir seulement les salaires des agents.

Roannaise de l'Eau propose de retenir un budget de 72k€ afin de tenir compte en sus de l'embauche d'un stagiaire en période estivale, de la prise en charge des frais médicaux et des formations.

Malgré les efforts menés sur l'organisation du service et les améliorations de la performance du service rendus, ce budget reste difficile à équilibrer (-40k€ environ par an).

Les grandes enveloppes du DOB 2016 en Assainissement Collectif

	CA 2014	Estim. CA 2015	DOB 2016
Dépenses d'exploitation	**9 138**	**8 423**	**8 360**
Charges à caractére générale	5 348	4 782	4 800
Dépenses d'exploitation	3 505	3 640	3 650
Charges refacturées	1 843	1 142	1 150
Au titre de l'année N	*1 000*	*1 142*	*1 150*
Au titre de l'année N-1	*843*		
Dotation aux amortissements	2 197	2 200	2 150
Charges de personnel	383	420	420
Frais financiers	236	246	240
TOTAL intermédiaire	**8 164**	**7 648**	**7 610**
Divers (taxes AEBL, Dep. Except., provisons)	*974*	*775*	*750*
Recettes d'exploitation	**7 575**	**11 429**	**8 660**
Facturations	6 522	7 300	8 020
Redevances d'assainissement	6 173	6 420	7 420
Travaux	174	200	200
PFAC	88	200	200
Autres (taxes AELB, prestations)	87	480	200
Recettes exceptionnelle	604	3 109	-
TOTAL intermédiaire	**7 126**	**10 409**	**8 020**
Divers (amot. sub., MOe, reprise pro.)	*449*	*1 020*	*640*
Résultat d'exploitation	**- 1 563**	**1 443**	**300**

	Exercice 2014	Estimation 2015	DOB 2016
Dépenses d'investissement	**5 068**	**3 519**	**6 957**
Opérations programmées	1 882	2 400	4 400
Renouvellement de réseaux		1 200	1 000
Renouvellement de STEP		800	3 000
Renouvellement d'équipements et d'ouvrages		400	400
Divers (remb. emprunts, amort. sub., excp.)	*1 787*	*1 119*	*1 114*
Recettes d'investissement	**4 671**	**3 173**	**4 173**
Report de résultat d'exploitation	1 399	-	1 443
Subventions	500	380	380
Dotation aux amortissements	2 197	2 200	2 150
Divers (résultats com., emprunts, pat.)	575	593	200

Les grandes enveloppes du DOB 2016 en Assainissement Non Collectif

	CA 2014	Estim. CA 2015	DOB 2016
Dépenses d'exploitation	**227**	**242**	**238**
Charges à caractére générale	83	70	60
Dépenses d'exploitation	23	25	25
Charges refacturées	60	45	35
Au titre de l'année N	*35*	*45*	*35*
Au titre de l'année N-1	*25*		
Charges de personnel	49	68	72
Subventions exceptionnelles	94	103	105
TOTAL intermédiaire	**226**	**241**	**237**
Divers	*1*	*1*	*1*
Recettes d'exploitation	**187**	**233**	**212**
Facturations	62	82	81
Diagnostic ANC	43	61	60
Vidange	14	16	16
Autres	5	5	5
Subventions exceptionnelles	123	150	130
TOTAL intermédiaire	**185**	**232**	**211**
Divers	*2*	*1*	*1*
Résultat d'exploitation	**- 40**	**- 49**	**- 26**

ANNEXE 4

Les engagements pluriannuels

Les collectivités ont la possibilité d'utiliser la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

Il y a 14 autorisations de programme (AP) ouvertes au 31/12/2015. Le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) 2016 seront arrêtés au moment du vote du budget primitif 2016.

Libellé opération	*Montant AP (M€)*	*Réalisé (inclus 2015)*	*Prévision CP 2016 (M€)*	*CP RESTANTS (M€)*
Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)	2,4	0,4	0,2	1,8
Pôle touristique de Villerest/Commelle - Vernay	2,8	0,6	0,1	2,1
Programme local de l'habitat 2008-2015	2,3	1,5	0,4	0,4

Libellé opération	*Montant AP (M€)*	*Réalisé (inclus 2015)*	*Prévision CP 2016 (M€)*	*CP RESTANTS (M€)*
Réserves foncières	6,2	3,3	0,0	2,9
Reconstruction et rénovation du gymnase de la Pacaudière	1,5	0,0	0,2	1,3
Programme d'aménagement numérique	9,5	0,7	3,7	5,1
Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments (MPPE 2)	4,5	4,2	0,2	0,1
Centre aquatique	0,3	0,1	0,2	0,0
Dispositif d'aide à l'immobilier	0,6	0,1	0,1	0,4
Schéma d'accueil du site des Grands Murcins	0,5	0,0	0,4	0,1
Subventions pour le développement de l'offre de formation sur le territoire	1,0	0,2	0,8	0,3
Projet billettique sans contact Oura	1,0	0,1	0,6	0,1
Travaux de restructuration de l'aéroport Roanne - Renaison	1,2	1,1	0,2	0,1
Construction d'une pépinière métiers d'arts	1,1	0,8	0,1	0,2
TOTAL	*34,9*	*13,1*	*7,2*	*14,6*

Il sera proposé la création de 5 nouvelles autorisations de programme :

Libellé opération	*Montant AP 2016 (M€)*	*Prévision CP 2016 (M€)*
Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (ADAP)	1.2	0,1
Réaménagement 12 avenue de Paris	0,5	0,4
Programme local de l'habitat 2016-2021	10,0	2,2
Construction d'une salle de réception parc résidentiel les Noés	0,2	0,1
Schéma d'agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)	2,6	0,3

Autorisations de programme du budget général :

1. Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)

Cette autorisation de programme, créée en 2013, correspond à l'engagement politique de prendre en charge financièrement le coût de la neutralité fiscale en allouant aux communes membres qui ont diminué leur taux communaux en 2013 un fonds de concours.

2. Pôle touristique de Villerest Commelle-Vernay

Considérant le Fleuve Loire et son environnement comme un élément touristique structurant du territoire, un programme a été ouvert pour l'aménagement du pôle (programme ouvert avant 2013 qui se poursuit), comprenant trois sites principaux : les secteurs plages et Champlong sur Villerest et le Train touristique des Belvédères sur Commelle-Vernay.

3. Politique locale de l'habitat 2008 -2015

Cette enveloppe correspond au programme d'actions du P.L.H. 2008 -2015 qui s'articulait autour de la production et la rénovation/réhabilitation de logements (notamment logements locatifs sociaux), l'amélioration du parc privé et social, l'adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées, le logement des personnes en difficultés, la production d'un habitat de qualité.

4. Réserves foncières

Considérant la compétence développement économique, il a été créé une AP pour acquérir des réserves foncières. Cette AP sera clôturée au budget 2016 et les crédits disponibles réaffectés.

5. Reconstruction et rénovation du gymnase de la Pacaudière

Face au constat d'un équipement vieillissant et d'une obligation de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, un programme de travaux est prévu depuis 2013 sur ce gymnase : mise aux normes (incendie, accessibilité, chauffage, électricité) et confortement structure, amélioration de la qualité d'usage (isolation, ventilation, remplacement menuiseries), prise en compte des besoins exprimés par les associations et enseignants (redistribution et rafraîchissement des locaux …), voirie et réseaux divers.

6. Programme d'aménagement numérique

L'agglomération s'est engagée dans le programme de réseau d'initiative publique THD42 pour le déploiement d'un réseau FTTH « Fiber to the Home » (fibre à la maison) pour tous les habitants des 34 communes en dehors de la zone AMII (les 6 communes de l'agglo historique). Pour les 34 communes concernées, le nombre de logements à raccorder à la fibre représente un total d'environ 17 500 prises (31 988 habitants). L'investissement total est d'environ 34 millions d'euros. Les différents financements que le SIEL va mobiliser pour cette desserte (fonds européens, état et région) ramène la participation financière de Roannais Agglomération à hauteur de 8,7 millions d'euros en investissements et 0,7 M€ en études préalables.

7. Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments (MPPE 2)

Dans le cadre d'un marché public de performance énergétique (MPPE) de 4 bâtiments sportifs (Halle Vacheresse, Patinoire, Nauticum et Boulodrome), des travaux ont été réalisés depuis 2014 pour plus de 4 M€.

8. Centre Aquatique

Seuls des crédits d'études sont inscrits dans cette AP de 2014.

9. Dispositif d'aide à l'immobilier

En juin 2014, le conseil communautaire a délibéré sur un dispositif visant à apporter une aide directe pour les projets d'immobiliers d'entreprise dès lors que ces derniers se traduisent par un impact significatif sur l'emploi (40 emplois minimum créés dans un délai de 3 ans). Cette AP traduit financièrement ce dispositif.

10. Schéma d'accueil du site des grands Murcins

Il s'agit de travaux d'accessibilité et de cheminements piétons du site des Grands Murcins, situé au lieu-dit « Les Grands Murcins » à Arcon. Les travaux prévus ont pour but la mise en conformité de l'accessibilité handicapée du site dans son ensemble, par la réalisation de cheminements adaptés pour desservir les bâtiments existants mais aussi proposer une boucle de découverte dans l'arboretum. Des travaux seront aussi engagés concernant le stationnement des véhicules sur le site, comprenant la création de deux places PMR et la réfection du parking existant.

11. Subventions pour développer l'offre de formation dans le cadre de la compétence enseignement supérieur

Le montant de l'AP en 2015 était prévu pour l'extension de l'institut de formation en soin infirmier (IFSI) : subvention de Roannais Agglomération de 0.6 M€ (versement de 0.150 M€ en 2015 et 0.450 M€ en 2016).
En 2016, une subvention est prévue pour des travaux d'extension de la maison familiale rurale (MFR) à Saint Germain Lespinasse (BTS management des unités commerciales en apprentissage). Le versement de cette aide de 100 000 € est prévu sur 3 ans.
Le Conseil Communautaire a aussi délibéré pour verser à la ville de Roanne un fonds de concours de 0.5 M€ pour les travaux du gymnase Boulevard de Belgique.
Une aide financière est aussi en discussion avec le CFA « boulangerie ». Le montant de l'AP sera donc revu à la hausse en 2016.

12. Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public doivent être réalisés (obligation règlementaire : ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années.
(Cf. délibération 2015-137 du conseil communautaire 1er octobre 2015).

13. Réaménagement 12 avenue de Paris

Dans le cadre du contrat de projet Etat/Région 2014-2020, Roannais Agglomération travaille avec la communauté universitaire, la Région Rhône Alpes et l'Etat pour constituer un pôle stratégique dédié à la recherche, l'innovation, l'entreprenariat et des formations supérieures.

La finalité de ce projet est de positionner Roanne comme un pôle supérieur, à part entière au sein des villes moyennes de Rhône Alpes, et de conforter le site roannais pour les dix prochaines années.

Seuls les crédits affectés aux acquisitions immobilières et aux études de faisabilité préalables sont inscrits pour l'heure en AP.

14. Politique locale de l'habitat 2016-2021

Le PLH est un programme partenarial en faveur de l'habitat qui permet l'intervention d'autres partenaires financeurs : l'Etat, notamment via l'Anah, le Département (pour les publics précaires et les personnes âgées), la Caf, la Région, les communes, l'Union Européenne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les orientations et actions proposées sont les suivantes :

- Intervenir sur le parc existant pour renforcer l'attractivité des centralités
- Développer une offre de qualité diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels
- Promouvoir des solutions innovantes pour le logement des personnes âgées
- Animer et piloter activement la mise en œuvre du PLH

Une enveloppe de 2 millions d'euros pourrait être allouée par an par Roannais Agglomération et serait répartie de la façon suivante :

- 65 % seront dédiés aux actions sur le parc privé existant (démolition et rénovation énergétique) ;
- 22 % seront dédiés à la rénovation, démolition et à la création neuve des logements locatifs sociaux du parc public ;
- 10 % seront dédiés aux actions portant sur l'enjeu du vieillissement, du maintien à domicile et de la création de logements pour les personnes âgées.

15. Construction d'une salle de réception parc résidentiel de loisirs aux Noés

Le parc de loisirs des Noés est composé de huit habitations légères de loisirs, d'une piscine privative, d'une aire de jeux et d'aménagements paysagers. Il a été créé par la Communauté de communes de la Côte Roannaise en 2004. La gestion du parc a été confiée à l'association Gîte Sports Nature (GSN) par un contrat de DSP qui se termine en février 2020. La construction d'une salle de réception est nécessaire à l'attractivité de l'équipement

Autorisations de programme du budget des équipements touristiques et de loisirs

16. Travaux de restructuration aéroport Renaison / St Léger

Les travaux sur l'aéroport sont de deux ordres : des travaux sur les pistes (mises aux normes, entretien, balisage…) hors AP et le programmes de restructuration : construction de la tour de contrôle, rénovation des bâtiments (escale, restaurant) relocalisation du CVVR… sont des opérations déjà réalisées.
Pour les opérations de restructuration à venir, il est prévu l'aménagement d'un nouveau taxiway et la mise en place de clôtures sur le site.

Autorisations de programme du budget transports

17. Le projet billettique sans contact Oura

Le projet billettique s'inscrit dans une dynamique sur l'interopérabilité des 26 AOT (autorités organisatrices de transport) partenaires. Avec un seul support (carte sans contact) le voyageur pourra charger des titres de transport pour le réseau STAR, les TER, et pour les autres réseaux urbains et interurbains partenaires. C'est un programme de 1 M€ pour Roannais Agglomération. Le nouveau système devrait être opérationnel courant du 2ème semestre 2016.

18. Agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus doivent être réalisés (schéma directeur d'accessibilité : mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs ; ordonnance 2014-1321 du 4 novembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années (mise en accessibilité de 233 arrêts de bus).
(Cf. délibération 2015-173 du conseil communautaire 29 octobre 2015).

Autorisations de programme du budget locations immobilières

19. Pépinière métiers d'arts

Il s'agit de l'opération de construction d'une pépinière « métiers d'arts « à Saint- Jean Saint-Maurice. La construction est terminée, l'AP sera clôturée en 2016.